RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE PLAN STRATÉGIQUE : RECOMMANDATIONS POUR LE PLAN DE MISE EN ŒUVRE

Pour avis

1. OBJET

Le présent document a pour objet de présenter les recommandations du Groupe de travail sur le plan stratégique (SPWG) relatives au Plan de mise en œuvre du Plan stratégique 2012-2015 du Partenariat mondial pour l'éducation (« Partenariat mondial » ou « GPE »). Le Plan de mise en œuvre est joint à l'annexe 1 et le projet de décision figure ci-dessous. L'audioconférence a pour objet de recueillir des avis sur les recommandations du SPWG avant la présentation du plan définitif à la réunion en présentiel du Conseil qui aura lieu du 20 au 22 mai 2013 à Bruxelles (Belgique).

2. PROJET DE DÉCISION

Le SPWG propose que le Conseil d'administration examine l'adoption de la décision suivante lors de sa réunion en présentiel de mai 2013 :

> **BOD/2013/05-XX – Approbation du Plan de mise en œuvre du Plan stratégique 2012-2015 :** Le Conseil d'administration :
>
> i. approuve le Plan de mise en œuvre du Plan stratégique 2012-2015 figurant à l'annexe 1 du document BOD/2013/05 DOC XX (le « Plan de mise en œuvre »), y compris les indicateurs destinés à mesurer les progrès et l'impact du plan ;
>
> ii. réitère la demande qu'il a formulée dans la décision BOD/2012/11-02 par laquelle il appelle tous les partenaires à s'engager à participer à la mise en œuvre du Plan stratégique et à indiquer, dans la mesure du possible, les éléments livrables auxquels ils comptent apporter leur concours ;

iii. demande au Secrétariat de rendre compte chaque année au Conseil d'administration, à compter de la première réunion en présentiel de 2014, des progrès accomplis dans l'exécution du Plan de mise en œuvre ;

iv. félicite le Groupe de travail sur le plan stratégique pour les travaux qu'il a consacrés à l'élaboration du Plan stratégique et du Plan de mise en œuvre et décide que le SPWG cesse ses activités.

3. CONTEXTE

3.1 Le Conseil d'administration a approuvé le Plan stratégique 2012-2015 lors de son audioconférence de juillet 2012. À l'époque, le Conseil avait demandé au SPWG de poursuivre ses travaux sur le plan de mise en œuvre. Durant sa réunion en présentiel de novembre 2012 à Paris, le Conseil a examiné les progrès accomplis par le SPWG dans l'élaboration d'un Plan de mise en œuvre et a approuvé la décision suivante :

BOD/2012/11-02—Finalisation du Plan de mise en œuvre du Plan stratégique :

Le Conseil d'administration :

a. prend note du travail accompli à ce jour par le Groupe de travail sur le plan stratégique en vue d'élaborer un Plan de mise en œuvre pour le Plan stratégique 2012-2015 ;

b. demande au Groupe de travail sur le Plan stratégique, en collaboration avec le Secrétariat, de :

i. poursuivre les consultations auprès des partenaires du GPE afin de recueillir leurs avis pour l'élaboration du Plan de mise en œuvre ;

ii. finaliser le plan de mise en œuvre, y compris les éventuelles modifications de la stratégie de suivi-évaluation et du budget du Secrétariat, et le remettre au Conseil d'administration dès que possible, mais au plus tard le 28 février 2013, afin que celui-ci l'examine lors d'une audioconférence dont la date reste à définir ;

c. appelle tous les partenaires à s'engager à participer à la mise en œuvre du Plan stratégique et à indiquer, dans la mesure du possible, les éléments livrables auxquels ils comptent apporter leur concours ;

d. demande au Secrétariat de remettre au Conseil d'administration, au plus tard lors de la prochaine réunion en présentiel du Conseil d'administration en 2013, un cadre de gestion des risques pour examen par ce dernier.

3.2 À la suite de la réunion de Paris, le SPWG a décidé, dans le cadre de ses activités de consultation, de créer cinq groupes thématiques correspondant aux cinq objectifs stratégiques du Plan stratégique :

- Éducation dans les États fragiles ou touchés par un conflit
- Éducation des filles
- Acquisition des connaissances, surtout dans les petites classes
- Enseignants et enseignement
- Financement de l'éducation

Il était prévu que les groupes thématiques consulteraient rapidement un large éventail de partenaires du GPE en vue de formuler des recommandations sur les résultats, les rôles et les responsabilités et d'établir un calendrier de mise en œuvre. Chaque groupe thématique était dirigé conjointement par un pays en développement partenaire et un partenaire choisi parmi les bailleurs de fonds, la société civile ou les organisations multilatérales. Les coresponsables de chaque groupe étaient les suivants :

Éducation dans les États fragiles ou touchés par un conflit	Afghanistan, Save the Children
Éducation des filles	UNGEI/UNICEF, Éthiopie
Acquisition des connaissances	Gambie, USAID
Enseignants	Internationale de l'Éducation, Sénégal
Financement de l'éducation	RDP lao, Australie

Les termes de référence des cinq groupes thématiques ont été définis en décembre 2012. Ils figurent dans la pièce jointe 1 de l'annexe 1. Les groupes thématiques ont entamé leurs consultations au début du mois de janvier 2013.

3.3 Le Secrétariat a fourni des modèles de rapports, des éléments d'information et un soutien à chaque groupe thématique. De plus, le personnel du Secrétariat a participé aux travaux de chaque groupe thématique. Parallèlement aux travaux des groupes thématiques, le Groupe technique sur les indicateurs a œuvré à la finalisation de son analyse révisée des indicateurs du Plan stratégique sous l'angle des priorités et des coûts. Enfin, le Secrétariat a préparé un

rapport, sur le thème « Renforcer le Partenariat », au sujet des questions qui ne devaient pas être traitées par les groupes thématiques.

3.4 Les rapports des groupes thématiques, le rapport sur les indicateurs et le rapport « Renforcer le Partenariat » ont été examinés lors d'une réunion en présentiel qui s'est tenue à Londres les 18 et 19 février 2013. Le résultat de ces débats est inclus dans le Plan de mise en œuvre définitif figurant à l'annexe 1.

3.5 Le SPWG a été impressionné par la participation de tous les groupes constitutifs du Partenariat aux travaux des groupes thématiques ainsi que par le dynamisme et le climat constructif des débats. Le Plan de mise en œuvre décrit les principaux résultats et les actions majeures recensés par les cinq groupes, mais un travail considérable doit encore être réalisé dans le cadre des communautés de praticiens qui, en bonne logique, devraient émaner des groupes. En outre, le programme de travail du Secrétariat fait l'objet d'une révision visant à prendre en compte le renforcement de l'harmonisation avec le plan de mise en œuvre, à partir des conclusions des cinq groupes. Les membres du SPWG détectent beaucoup de dynamisme et de bonne volonté au sein du Partenariat ainsi qu'une ferme détermination à promouvoir le programme du Plan stratégique. Il faudra poursuivre les efforts engagés pour obtenir une forte participation des pays en développement partenaires. Cette question mérite d'être examinée plus en profondeur.

4. MOTIFS DE LA RECOMMANDATION

4.1 Le Plan de mise en œuvre présenté à l'annexe 1 est le fruit de consultations très poussées et d'une collaboration étroite avec un grand nombre et une grande diversité d'acteurs au sein du Partenariat. Le plan définit une série de résultats et d'actions dont la concrétisation est essentielle à la réalisation des cinq objectifs stratégiques mentionnés dans le Plan stratégique à l'horizon 2015. Le SPWG reconnaît qu'il n'est pas parvenu à refléter l'ensemble des actions que le Partenariat pourrait mettre en œuvre au cours des prochaines années, mais les mesures incluses dans le Plan de mise en œuvre permettront au Partenariat de progresser véritablement vers ses cinq objectifs stratégiques. Le SPWG a adopté une démarche basée sur le principe de la participation ouverte qui permettra aux partenaires du GPE de participer — en jouant

éventuellement un rôle moteur — aux travaux consacrés aux résultats et aux actions qui correspondent le mieux aux priorités de leur organisation. Dans le même temps, l'existence d'un plan central permet de disposer d'un mécanisme garantissant le traitement de chaque action mentionnée dans le Plan de mise en œuvre et la réalisation de progrès au regard de chaque objectif dans les meilleurs délais et de façon satisfaisante.

4.2 Le Plan de mise en œuvre qui sera présenté à la réunion en présentiel du Conseil d'administration qui se tiendra à Bruxelles en mai 2013 inclura un passage sur le suivi de l'avancement de la mise en œuvre, accompagné de propositions d'indicateurs de processus, et un passage sur les conséquences en termes de coûts pour le Secrétariat. Il serait prématuré d'apporter des modifications à la Stratégie de suivi et l'évaluation existante avant novembre 2013, époque à laquelle des recommandations définitives sur de nouveaux indicateurs seront présentées au Conseil d'administration.

5. PROCHAINES ÉTAPES

5.1 Après l'audioconférence du Conseil prévue pour le 3 avril 2013, les membres du Conseil seront invités à formuler des observations écrites sur le Plan de mise en œuvre avant la mi-avril 2013. Le Secrétariat révisera le Plan de mise en œuvre en fonction de ces observations et en consultation avec les coprésidents du SPWG.

5.2 Une version définitive du Plan de mise en œuvre sera incluse dans la documentation qui sera fournie au Conseil d'administration pour la réunion en présentiel qu'il tiendra à Bruxelles du 20 au 22 mai 2013.

ANNEXE 1

Partenariat mondial pour l'éducation
Plan de mise en œuvre du Plan stratégique 2012-2015

A. INTRODUCTION

Le Plan stratégique du Partenariat mondial (le « Partenariat mondial » ou « GPE ») couvre la période de 2012 à la fin de 2015. Approuvé en juillet 2012 par le Conseil d'administration (le « Conseil »), il définit comme suit la vision du Partenariat : « Une éducation de bonne qualité pour tous les enfants, où qu'ils se trouvent, qui leur permette de s'épanouir pleinement et de contribuer utilement à la société », tandis que la mission du Partenariat consiste à « dynamiser et coordonner l'action menée au niveau mondial pour dispenser une éducation de bonne qualité à tous les enfants, garçons et filles, en donnant la priorité aux plus démunis et aux plus vulnérables. »

Le Plan stratégique définit quatre buts stratégiques à long terme, à savoir :

- Accès universel : Tous les enfants ont accès à un espace sûr et bien équipé pour y recevoir une éducation dispensée par un enseignant qualifié.
- Apprentissage pour tous : Tous les enfants maîtrisent les rudiments de la lecture, de l'écriture et du calcul dès les petites classes.
- Atteindre chaque enfant : Les ressources sont axées sur les enfants les plus marginalisés et ceux vivant dans des États fragiles ou touchés par un conflit.
- Bâtir pour l'avenir : Les systèmes nationaux ont la capacité et l'intégrité voulues pour dispenser et promouvoir une bonne éducation pour tous les enfants et en évaluer la qualité.

Dans le cadre de ces quatre buts stratégiques à long terme, le Plan stratégique énonce cinq objectifs à atteindre avant la fin de 2015. Ce Plan de mise en œuvre est centré sur ces cinq objectifs, à savoir :

- Faire en sorte que les États fragiles ou touchés par un conflit soient en mesure d'élaborer et de mettre en œuvre leurs plans sectoriels de l'éducation.

- Faire en sorte que toutes les filles des pays admis à bénéficier du GPE achèvent avec succès leur scolarité primaire et accèdent à l'enseignement secondaire dans un environnement éducatif sûr et propice à l'acquisition des connaissances.
- Augmenter radicalement le nombre d'enfants acquérant des compétences de base en lecture, écriture et calcul et maîtrisant ces compétences en troisième année du primaire.
- Améliorer l'efficacité du corps enseignant par le recrutement, la formation et la rétention d'enseignants ainsi qu'en donnant à ceux-ci les moyens de dispenser une éducation de qualité.
- Accroître le volume, l'efficacité, l'efficience et la répartition équitable du financement et de l'aide d'origine nationale ou extérieure en faveur de l'éducation dans les pays admis à bénéficier du GPE.

Le Partenariat mondial est une coalition volontaire qui s'articule autour d'une vision et d'une mission communes. Le Plan de mise en œuvre a pour objet de favoriser un renforcement de la coopération et des partenariats pour contribuer à éliminer certains des obstacles qui entravent la réalisation collective des buts et objectifs stratégiques énoncés dans le Plan stratégique. On espère que les partenaires appuieront le Plan dans son intégralité, et qu'ils choisiront de se rallier à l'action menée dans des domaines d'intérêt clés. Leur adhésion constituera un bon indicateur de la réussite et de la valeur ajoutée du Partenariat mondial, et elle fera l'objet d'un suivi attentif de la part du Secrétariat qui fera rapport chaque année au Conseil.

Élaboré au terme d'un vaste processus de consultation conduit par les membres mêmes du Partenariat, ce Plan de mise en œuvre décrit les principaux résultats escomptés et les mesures requises pour se rapprocher notablement des cinq objectifs (Section B). Il ne s'adresse pas au seul Secrétariat, mais au Partenariat tout entier, et son succès dépend de l'action menée collectivement. Le Plan de mise en œuvre traite également de quatre questions d'importance fondamentale pour renforcer le fonctionnement du Secrétariat (Section C), à savoir :

- Développement des capacités des groupes locaux des partenaires de l'éducation (GLPE)
- Attention accrue à la valeur ajoutée du Partenariat
- Amélioration de la mise en commun des connaissances à l'échelle du Partenariat tout entier
- Recherche d'innovation au sein du Partenariat.

Le Plan de mise en œuvre présente aussi un processus en vue de l'élaboration d'indicateurs plus complets (Section D) qui permet d'assurer le suivi et de valider les résultats du Plan stratégique.

L'application de ce cadre exhaustif constitue une avancée majeure pour le secteur de l'éducation dans son ensemble.

Le Partenariat mondial s'inscrit dans une démarche pilotée par les pays, et fondée sur la Déclaration de Paris et les autres principes d'efficacité du développement. Les objectifs stratégiques énoncés dans le Plan stratégique ont été formulés dans le cadre d'un processus fondé sur des consultations élargies et la recherche de consensus, processus auquel tous les acteurs du Partenariat ont participé. Toutefois, ce sont les pays eux-mêmes qui détermineront et dirigeront la manière dont les objectifs stratégiques seront abordés en ce qui les concerne. Le Partenariat dans son ensemble évaluera son impact collectif au regard de ces objectifs stratégiques.

L'élaboration de plans nationaux de l'éducation et la présentation de demandes de dons pour la mise en œuvre des programmes du GPE s'inscrivent dans un processus mené à l'initiative des pays, conformément aux principes directeurs énoncés dans la Charte du Partenariat.[1] On espère que les partenaires au niveau des pays prendront en compte l'ensemble des buts et objectifs stratégiques, mais les décisions relatives à ce qu'il convient d'inclure ou non dans leurs plans sectoriels de l'éducation ou dans les demandes d'aide financière au titre du GPE incombent exclusivement aux pays.

Les partenaires ayant activement participé à l'élaboration du Plan de mise en œuvre, on peut s'attendre à une avancée rapide des progrès vers la réalisation des objectifs. Les partenaires choisiront par eux-mêmes les aspects de la mise en œuvre auxquels ils participeront en fonction, d'une part, de leur mission et objectifs institutionnels/nationaux et, d'autre part, de leur engagement envers le Partenariat mondial. Certains d'entre eux ont d'ores et déjà fait preuve d'une grande initiative dans l'action menée au titre des cinq objectifs stratégiques. Les autres partenaires sont encouragés à soutenir cette détermination, voire à assumer eux-mêmes un rôle de premier plan. Le Secrétariat a pour rôle d'appuyer la mise en œuvre du Plan stratégique et d'organiser son action en ce sens.

[1] La Charte du Partenariat mondial pour l'éducation est disponible à l'adresse : http://www.globalpartnership.org/media/docs/publications/Charter_of_GPE_FR.pdf

La Section E expose comment le suivi de la mise en œuvre sera assuré et présente les indicateurs de processus qui seront utilisés pour suivre les progrès, tandis que la Section F décrit les coûts assumés par le Secrétariat du fait de l'action menée.

B. OBJECTIFS ET MESURES STRATÉGIQUES

Le corps du Plan stratégique décrit le processus suivi pour atteindre les cinq objectifs qui y sont énoncés. Pour chaque objectif stratégique, cette section énumère les résultats, les mesures, les principaux intervenants concernés et le calendrier fixé. Chaque liste a été dressée par des groupes de travail thématiques composés de membres très divers, et illustre donc la sagesse collective du Partenariat. Des mesures plus détaillées ont été définies pour certains partenaires, notamment le Secrétariat, à l'appui de chaque objectif stratégique, même si ce degré de détail n'a pas sa place dans ce document. Certaines des mesures plus fines seront appliquées par différents partenaires, par l'intermédiaire de communautés de praticiens qui ont été ou seront établies pour étayer différents aspects du Plan de mise en œuvre.

Cette section n'est pas censée tenir lieu de « plan de travail » exhaustif pour le Secrétariat ou tout autre partenaire. Toutefois, les résultats et les mesures précisées ci-après constituent le cadre général dans lequel s'inscrivent les principales activités à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs stratégiques, qui appellent l'intervention collective du Partenariat tout entier.

Objectif 1 : Faire en sorte que les États fragiles ou touchés par un conflit soient en mesure d'élaborer et de mettre en œuvre leurs plans sectoriels de l'éducation

Résultat	Étapes suivantes	Acteurs clés proposés	Mesures et calendrier
1.1 Appui du GPE dispensé plus efficacement aux États fragiles ou touchés par un conflit	Formuler et approuver un cadre opérationnel pour les États fragiles ou touchés par un conflit	• Secrétariat • Groupe de travail du Conseil chargé d'élaborer des directives pour les États fragiles • Autres : partenaires	• À temps pour la réunion de mai 2013 du Conseil • Application du cadre opérationnel aux processus du GPE à compter du deuxième trimestre 2013 • Recueillir des données sur l'efficacité du cadre opérationnel et le réviser, s'il y a lieu, au premier ou deuxième trimestre 2015

		concernés (par ex. INEE, Groupement de l'éducation)	
	Établir de nouveaux critères d'admissibilité des entités de gestion	• Secrétariat • Approbation du Conseil • Comité consultatif financier (CCF)	• Élaboration de processus et de critères par le CCF, après approbation des directives d'évaluation par le Conseil • Novembre 2013 : approbation des critères par le Conseil
	Après établissement des critères d'admissibilité des entités de gestion, s'attacher à accroître le nombre d'entités de gestion et de supervision en activité	• Secrétariat • Administrateur • Pays en développement partenaires • Autres partenaires	• Le Secrétariat et les autres partenaires discutent avec les GPLE des nouvelles entités de gestion admissibles (à confirmer) • Travailler avec les nouvelles entités de gestion admissibles à l'établissement d'accords de transfert dans le cadre d'un calendrier approuvé
	Créer une communauté de praticiens regroupant les entités de gestion et de supervision intervenant dans des contextes difficiles, afin que les entités actives et prospectives mettent en commun des informations, des expériences et des pratiques	• Secrétariat • Sous la conduite d'entités ayant une expérience ou un intérêt pour les États fragiles ou touchés par un conflit	• Identification des membres potentiels d'une communauté de praticiens d'ici le troisième trimestre 2013 • Démarrage des activités et du partage de connaissances et d'expériences au sein de la communauté dès le premier trimestre 2014 • Rapport de la communauté de praticiens au Conseil quant à son utilité (à confirmer)
	Définir les critères et le processus de transfert à mi-parcours de la gestion des programmes financés par le GPE des entités de gestion aux pouvoirs publics et aux institutions locales	• Secrétariat • Groupe de travail du Conseil chargé d'élaborer des directives pour les États fragiles • Autres partenaires intéressés	• Élaboration des critères achevée avant la fin du troisième trimestre 2013 • Formulation des recommandations sur le processus au quatrième trimestre 2013 • Application des recommandations sur les critères et le processus dans au moins un pays partenaire en développement au dernier trimestre 2015
	Intervention accrue et plus systématique du Secrétariat dans les États fragiles ou touchés par un conflit	• Secrétariat	• Établissement de mandats clairs régissant l'intervention des coordonnateurs, notamment dans le contexte d'États fragiles, et diffusion de ces mandats dans les pays en développement partenaires • Retombées financières sur le Secrétariat évaluées en avril 2013, et nouveaux agents en fonction dès juin 2013 • Évaluation des effets au moyen d'études d'impact du GPE au quatrième trimestre 2015
1.2 Meilleur alignement des financements et	Mise en place, examen et évaluation du versement, à titre d'urgence, d'un	• Secrétariat • Conseil • CCF	• Mise en place avant la fin 2013 • Examen permanent, avec présentation d'un premier rapport

du dialogue sur les politiques en vue de la planification et de la mise en œuvre des interventions pour l'éducation dans les États fragiles ou touchés par un conflit	maximum de 20 % du montant de l'allocation indicative aux États fragiles ou touchés par un conflit, avec établissement de niveaux de référence pour le suivi de la mise en œuvre	• Groupement de l'éducation	d'évaluation au premier trimestre 2015
	Formulation de plans sectoriels provisoires de l'éducation par les pays, lorsqu'il y a lieu	• Secrétariat (équipe de soutien aux pays) • Tous les partenaires représentés dans les GPLE concernés • Entités de gestion et de supervision partenaires	• Premières orientations fournies aux pays en développement partenaires par le Secrétariat, le cas échéant, y compris au moyen de publications et de la diffusion de directives sur les plans sectoriels provisoires, d'ici le troisième trimestre 2013 • Appui à la mise en œuvre (permanent)
	Les pays engagent les efforts nécessaires pour formuler des plans sectoriels complets pendant la période d'exécution des plans provisoires	• Secrétariat, donateurs et partenaires multilatéraux fournissant un appui • GPLE	• Activité permanente dans le cadre du processus lié aux plans sectoriels provisoires de l'éducation, et dons pour la mise en œuvre du programme
	Engager des recherches pour déterminer comment le Groupement de l'éducation et les acteurs humanitaires associés peuvent travailler plus efficacement avec les acteurs du développement	• Groupement de l'éducation • Secrétariat • Autres partenaires intéressés	• Démarrage en 2013 • Y compris l'identification de meilleurs systèmes, procédures et architectures d'aide, dans les analyses de niveau national, régional et local • Achèvement des recherches et analyses au quatrième trimestre 2014 • Partager les conclusions avec tous les partenaires au premier trimestre 2015 • Organiser une tribune de discussion sur la manière de donner suite aux conclusions pertinentes, au deuxième trimestre 2015
	Renforcer la collaboration entre le Groupement de l'éducation et les GPLE au niveau des pays, en donnant suite aux conclusions pertinentes identifiées durant le processus de recherche précité	• Groupement de l'éducation • GPLE	• Commencer à appliquer les conclusions pertinentes dans au moins un pays en décembre 2015
	S'attacher constamment à identifier les conflits, convenir de moyens d'analyse des conflits et d'outils favorisant la résilience pour appuyer l'élaboration de plans	• Secrétariat • INEE • UNICEF • Autres partenaires	• Activité permanente tout au long de la période couverte par le Plan stratégique

	sectoriels de l'éducation, provisoires et définitifs, tenant compte du contexte d'intervention		
	Intégrer les normes minimales et les autres outils de l'INEE, notamment pour l'analyse des conflits et le développement de la résilience, selon les besoins, dans les plans sectoriels provisoires de l'éducation	• Secrétariat • INEE • GPLE	• Dispenser des formations et adresser des communications aux GPLE sur l'application des normes minimales et des autres outils, selon les besoins (en cours) • Fournir un appui technique aux GPLE pour l'application des normes, selon les besoins (en cours) • Suivre l'application des outils dans les nouveaux plans sectoriels/plans provisoires de l'éducation, pour mesurer les progrès
1.3 Mobiliser des financements supplémentaires au profit de l'éducation dans les États fragiles ou touchés par un conflit	Mobiliser davantage de financements extérieurs pour ces pays, avec 500 millions d'USD de financement additionnel provenant de bailleurs bilatéraux et autres, en sus des engagements et des contributions annoncés jusque-là (hors contributions du Fonds fiduciaire du GPE)	• Secrétariat • Partenaires	• Au quatrième trimestre 2015
	Envisager la possibilité de mécanismes de mise en commun des financements dans les États fragiles ou touchés par un conflit, pour déterminer notamment : • s'ils permettent d'accroître le volume global de financement • leur efficacité pour l'apport de services dans ces États	• Secrétariat • Groupe de travail composé de partenaires intéressés	• Constitution du groupe de travail avant le troisième trimestre 2013 • Analyse et formulation des recommandations au quatrième trimestre 2014

	Doublement de la part globale de l'aide humanitaire affectée à l'éducation, de 2 % en 2012, à au moins 4 % en 2015	• Groupe L'éducation ne peut attendre • Président du GPE • Secrétariat • Partenaires	• Établissement d'objectifs intermédiaires pour l'augmentation de la proportion d'aide humanitaire à l'éducation, au deuxième trimestre 2013 • Organisation d'une réunion sur les avancées semestrielles, avec les participants à l'Assemblée générale des Nations Unies, à l'occasion de la réunion L'éducation ne peut attendre de 2012 • Publication semestrielle des progrès enregistrés au regard de l'objectif à atteindre • Action permanente de plaidoyer et de promotion

Objectif 2 : Faire en sorte que toutes les filles des pays admis à bénéficier du GPE achèvent avec succès leur scolarité primaire et accèdent à l'enseignement secondaire dans un environnement éducatif sûr et propice à l'acquisition des connaissances.

Résultat	Étapes suivantes	Acteurs clés proposés	Mesures et calendrier
2.1 Élaboration par les gouvernements de plans sectoriels de l'éducation visant l'égalité des sexes, avec suivi de la mise en œuvre, de préférence au moyen d'examens sectoriels conjoints	Adapter les directives du GPE pour l'élaboration et l'évaluation des plans sectoriels de l'éducation et, selon les besoins, d'autres mécanismes du GPE afin de promouvoir une planification favorisant l'égalité des sexes	• Secrétariat • Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles (UNGEI) • Institut international de planification de l'éducation (IIPE-UNESCO) • Pays en développement partenaires	• Approche/priorités du GPE concernant l'éducation des filles communiquées aux pays et aux GPLE d'ici le troisième trimestre 2013, avec référence au rôle de l'UNGEI et d'autres partenaires • Révision des directives achevée au quatrième trimestre 2013 • Révision de la documentation et production de nouveaux documents au premier trimestre 2014 • Examen sur dossier des plans sectoriels de l'éducation/plans provisoires afin d'évaluer le degré de priorité accordé à la parité garçons-filles, et l'efficacité du suivi
	Engager des efforts permanents pour identifier des outils de planification et d'analyse de l'égalité des sexes	• Secrétariat • UNGEI • UNICEF • UNESCO • Autres partenaires	• Outil d'analyse de l'égalité des sexes mis au point au quatrième trimestre 2013 • Identification d'outils supplémentaires de planification durant 2014 • Essai des outils dans le cadre de projets pilotes durant 2014, avec évaluation des projets en 2015 • Collaboration permanente avec d'autres partenaires sur les progrès en matière d'analyse de planification de la parité garçons-filles tout au long de la période couverte par le Plan stratégique
	Fournir un appui aux GPLE pour la réalisation d'analyses de la parité garçons-filles en vue de la formulation des plans sectoriels de l'éducation	• Secrétariat • UNGEI • UNESCO • GPLE	• Élaboration d'un dossier d'information du GPE sur l'éducation des filles en vue de sa diffusion auprès des pays et des GPLE au premier trimestre de 2014
	Promouvoir l'intégration des analyses de parité dans l'élaboration, l'application et le suivi des plans sectoriels de l'éducation, par la mise en commun des connaissances et l'échange de bonnes	• Secrétariat • UNICEF • UNGEI • Pôle de Dakar/ UNESCO	• Voir les mesures prévues au point C.3 • Deux ateliers régionaux sur la planification de mesures visant l'égalité des sexes dans l'éducation, organisés en 2014

	pratiques aux niveaux national et régional		
2.2 Attention accrue portée aux pays caractérisés par une forte persistance des disparités de genre	Travailler avec l'UNGEI et d'autres partenaires pour favoriser l'échange de formules efficaces pour éliminer les disparités persistantes des filles et des garçons dans l'éducation	• Secrétariat • UNGEI • Autres partenaires	• Mécanisme du GPE pour l'identification des pays caractérisés par la persistance des disparités de genre, en place dès le troisième trimestre 2013 • Analyse de l'expérience acquise par le GPE et des bonnes pratiques dans différents pays, réalisée au quatrième trimestre 2013
	Examiner la possibilité de formuler et de financer des mesures accélérées pour l'éducation des filles dans le cadre des plans sectoriels de l'éducation	• Secrétariat	• Préparation d'une note de synthèse durant le troisième trimestre 2013 • Session d'information, ou demande de décision soumise au Conseil au premier trimestre 2014
2.3 Les écoles fournissent un environnement éducatif sûr et propice à l'acquisition des connaissances, notamment pour les filles	Promouvoir la collecte d'éléments d'information par les pouvoirs publics et les organisations de la société civile, ainsi que l'adoption de stratégies visant à réduire la violence à l'encontre des filles	• Secrétariat • UNICEF • UNGEI • Education International • Pays en développement partenaires • Autres partenaires	• Suite à la décision du Conseil • Prévoir les modalités d'inclusion des stratégies visant à réduire la violence à l'encontre des filles dans tous les plans sectoriels de l'éducation d'ici le troisième trimestre 2013
	Promouvoir la mise en place d'installations sanitaires adéquates, recruter davantage d'enseignantes et prendre toute autre mesure permettant de maintenir les filles dans le système éducatif	• Secrétariat • Conseil • Autres partenaires • GPLE	• Suite à la décision du Conseil • Voir le calendrier des mesures pour le point 2.4 ci-après
	Collaborer avec d'autres partenaires en vue de la formulation de normes de qualité pour la création d'un environnement éducatif sûr et propice à l'acquisition des connaissances pour les filles, y compris l'inclusion de normes relatives à la violence en milieu scolaire	• Secrétariat • UNICEF • UNGEI • UNESCO • Autres partenaires	• Normes de qualité disponibles dès le premier trimestre 2014 • Veiller à leur compatibilité avec les indicateurs pertinents du Plan stratégique, tels qu'approuvés par le Conseil (calendrier conforme au plan de travail sur les indicateurs)

2.4 Les partenaires du GPE surveillent les taux de scolarisation, la progression et les apprentissages des filles dans le primaire et le secondaire (de préférence au moyen de données ventilées par âge, classe, lieu et statut socio-économique)	Ventilation par sexe des résultats, y compris des acquis scolaires	• Secrétariat • GPLE • Pays en développement partenaires	• Orientations pour la surveillance des taux de scolarisation et des progrès des filles, élaborées durant le premier trimestre 2014 • Identification des pratiques actuelles des pays en développement partenaires pour la surveillance des taux de scolarisation et des progrès des filles, au quatrième trimestre 2013 • Appui dispensé tout au long de la période couverte par le Plan stratégique • Intégration de considérations liées au sexe dans les tableaux synoptiques élaborés par le groupe de travail en vue de l'amélioration et de l'évaluation des apprentissages et dans les autres efforts engagés au titre de l'objectif stratégique 3

Objectif 3 : Augmenter radicalement le nombre d'enfants acquérant des compétences de base en lecture, écriture et calcul et maîtrisant ces compétences en troisième année du primaire

Résultat	Étapes suivantes	Acteurs clés proposés	Mesures et calendrier
3.1 Acquisition précoce de la lecture et du calcul, et protection et éducation de la petite enfance considérées comme d'importantes questions d'éducation au niveau mondial	Promouvoir l'acquisition précoce de la lecture et du calcul, y compris la protection et l'éducation de la petite enfance, dans les programmes généraux d'éducation et de développement	• Secrétariat • Brookings Institution • UNESCO • UNICEF • Autres partenaires	• Mars 2013 : contributions à la réunion de Dakar • Élaborer une stratégie de plaidoyer, y compris en envisageant l'organisation d'une manifestation à l'Assemblée générale des Nations Unies de 2013 • Résultats des travaux du groupe de travail sur les indicateurs d'apprentissage, disponibles au troisième trimestre 2013
3.2 Les pays, les donateurs et les plans sectoriels de l'éducation accordent davantage d'attention à l'apprentissage précoce de la lecture et du calcul, et ont recours à des stratégies fondées sur des bases factuelles en vue de l'élaboration des programmes	Développer les services de protection et d'éducation de la petite enfance : • identifier des programmes efficaces et reproductibles à d'autres échelles, axés sur l'acquisition de la lecture et du calcul et sur le développement social • Appuyer les efforts de plaidoyer pour accroître le financement • Inclure la protection et l'éducation de la petite enfance dans les plans sectoriels de l'éducation	• Secrétariat • UNICEF • UNESCO • Donateurs • GPLE • Autres partenaires	• En cours
	Améliorer l'action menée au niveau national en faveur de l'acquisition précoce de la lecture et du calcul en : • appuyant la planification au niveau des pays pour améliorer les résultats de lecture et de calcul dans les petites classes • identifiant, dans les pays en développement	• Secrétariat • Pays en développement partenaires • GPLE • Bailleurs de fonds	• En cours • Appui technique fourni par le Secrétariat et d'autres intervenants, dès le premier cycle de demandes de dons pour la mise en œuvre des programmes du GPE en 2014 • Projet pilote de financement axé sur les résultats, opérationnel au quatrième trimestre 2013

	partenaires, des défenseurs de l'éducation à même de mobiliser des appuis et de promouvoir des mesures pour l'acquisition précoce de la lecture et du calcul • réalisant un projet pilote de financement axé sur les résultats visant à améliorer les résultats scolaires, et en transposant largement les méthodes employées en cas de résultats positifs		
	Développer les capacités de suivi et de mesures des résultats scolaires en : • améliorant les systèmes de mesure de l'acquisition de la lecture et du calcul dans le primaire • appuyant la réalisation d'examens sectoriels conjoints, rigoureux et réguliers, tenant compte des mesures de l'acquisition de la lecture et du calcul, par comparaison avec les objectifs visés	• Secrétariat • Bailleurs de fonds et Organisation des Nations Unies intervenant dans le domaine de la lecture et du calcul • Organisations multilatérales	• Démarrage immédiat • Élaborer des systèmes de mesure avant 2015
3.3 Les pays en développement et les autres partenaires du GPE ont accès à des éléments d'information récents sur les meilleures pratiques pour l'acquisition de la lecture et du calcul dès les premières classes	Renforcement permanent des communautés de praticiens pour l'acquisition de la lecture et du calcul dans les petites classes, notamment en : • appuyant une communauté mondiale de praticiens • favorisant la création d'une plate-forme mondiale de gestion des connaissances • poursuivant le programme d'activités mondiales	Secrétariat Partenaires concernés, dont l'AusAID, le DfID et la communauté de praticiens de l'USAID	• Suivi initial des ateliers La lecture pour tous au deuxième trimestre 2013 • 1-2 ateliers régionaux de suivi organisés en Afrique et un en Asie au troisième trimestre 2013 • Ateliers régionaux sur l'apprentissage du calcul en 2013-2014 • Visites effectuées par les membres du Secrétariat durant la préparation des plans sectoriels de l'éducation (en cours) • Communication et accord avec les entités de supervision sur les priorités et les buts du GPE • Créer et mettre en ligne une base de données sur les éléments d'information recueillis, début 2014

	et régionales en vue de l'acquisition précoce de la lecture et du calcul • soutenant la recherche et l'évaluation pour l'identification des meilleures pratiques • assurant le suivi des ateliers La lecture pour tous • assurant le suivi de l'atelier sur l'acquisition du calcul		

Objectif 4 : Améliorer l'efficacité du corps enseignant par le recrutement, la formation et la rétention d'enseignants ainsi qu'en donnant à ceux-ci les moyens de dispenser une éducation de qualité

Résultat	Étapes suivantes	Acteurs clés proposés	Mesures et calendrier
4.1 Efficacité accrue de l'enseignement et des enseignants du primaire et du secondaire	Renforcer la base de connaissances sur l'efficacité du corps enseignant en vue de l'élaboration des plans sectoriels de l'éducation	• Secrétariat • UNESCO • Groupe d'étude de l'EPT sur le corps enseignant • Institut de statistique de l'UNESCO • IIPE-UNESCO	• Explorer la base de données du groupe d'étude de l'EPT sur les politiques relatives au corps enseignant pour déterminer comment elle est exploitée aux fins de la prise de décisions, quatrième trimestre 2013 • Recenser les lacunes de la recherche (d'après la base de données, les résultats de recherche d'ores et déjà disponibles et la base de données en ligne de l'UNESCO sur le corps enseignant) et commanditer des recherches pour combler ces lacunes d'ici le quatrième trimestre 2013 • Encourager l'utilisation de la base de données en tant qu'outil d'aide à la décision au niveau national, en particulier par les GPLE et les pouvoirs publics lors de l'élaboration des plans sectoriels de l'éducation, premier trimestre 2014 • Encourager une attention systématique à la mesure de l'efficacité du corps enseignant, au niveau national, avec une surveillance régulière des progrès durant les examens sectoriels conjoints • Les rapports d'examens sectoriels conjoints sur l'efficacité du corps enseignant sont intégrés à la base de données du groupe d'étude sur les enseignants • Examiner la possibilité d'établir des passerelles avec les travaux en cours sur les bulletins scolaires et avec d'autres bases de données mondiales sur les politiques d'enseignement, telles que SABER et QEDAF • Examiner la possibilité de diffuser l'information au moyen d'un site Web dédié et de la présentation de publications/rapports lors de conférences régionales et mondiales

	Promouvoir des approches novatrices pour appuyer, évaluer et renforcer l'efficacité du corps enseignant	• Secrétariat • UNESCO • Groupe d'étude de l'EPT sur le corps enseignant • Education International • Banque mondiale • OCDE • Conseil pédagogique panafricain	• Organiser en juin 2013, avant la réunion ministérielle de l'Union africaine sur le perfectionnement des enseignants (PACTED3), une table ronde sur les moyens de favoriser l'efficacité du corps enseignant, réunissant des représentants d'organisations d'enseignants et des ministres de l'éducation • Donner au Partenariat un rôle de premier plan durant le prochain forum mondial sur les politiques d'enseignement organisé par le groupe d'étude sur le corps enseignant • Examiner la possibilité d'organiser des tables rondes régionales sur l'efficacité du corps enseignant, suivies d'un dialogue permanent au niveau des pays • Financer des activités mondiales et régionales dans le cadre de projets novateurs de renforcement de l'efficacité du corps enseignant, avec effet immédiat
4.2 Améliorer les conditions et modalités d'emploi des enseignants	Promouvoir le dialogue entre les pouvoirs publics et les représentants des enseignants	• Secrétariat • Education International • Autres partenaires • GPLE • Organisation internationale du travail (OIT) • UNESCO • Comité d'experts sur l'application des recommandations relatives aux enseignants	• Veiller à ce que les enseignants soient représentés au sein des GPLE • Veiller à ce que des représentants des enseignants soient associés aux examens sectoriels conjoints • Donner effet aux normes ONU régissant les conditions de service des enseignants, notamment le Manuel OIT sur les bonnes pratiques en matière de ressources humaines dans l'enseignement • Faciliter l'établissement de rapports sur les conditions de travail du corps enseignant à l'intention du Comité d'experts
	Évaluer comment les plans sectoriels de l'éducation abordent la question du recrutement et de l'affectation des enseignantes et des enseignants en zones rurales	• Secrétariat • GPLE • Groupe d'étude de l'EPT sur le corps enseignant • UNGEI • UNICEF	• Analyser les plans sectoriels de l'éducation d'ici le deuxième trimestre 2014 • Diffusion des résultats au quatrième trimestre 2014 • Fournir des orientations sur les moyens de développer, retenir et affecter des enseignants des deux sexes en zones rurales, ainsi que sur les moyens d'assurer leur sécurité

4.3 Participation accrue des organisations d'enseignants à la planification du secteur de l'éducation	Réaliser un état des lieux de la participation des représentants d'enseignants aux GPLE	• Secrétariat	• Première analyse achevée au troisième trimestre 2013 • Publication des résultats sur le site Web du GPE au quatrième trimestre 2013 • Sur la base de l'analyse précitée, identifier les cas où les représentants d'enseignants ne participent pas aux GPLE et formuler des recommandations pour remédier à cette situation
	Sur la base de l'analyse précitée, développer les capacités des organisations d'enseignants pour leur permettre de contribuer efficacement à la formulation des plans sectoriels de l'éducation	• Secrétariat • UNESCO • Education International • Autres partenaires	• Formations régulières aux processus et opérations du GPE, avec une solide participation des organisations d'enseignants • Organiser des activités régulières de formation et de renforcement des capacités sur la planification du secteur de l'éducation au profit des organisations d'enseignants • Rechercher de nouvelles sources de financement en vue du renforcement ou de l'intensification de l'action de formation et de renforcement des capacités, notamment auprès du Fonds de la société civile pour l'éducation et du programme d'activités mondiales et régionales

Objectif 5 : Accroître le volume, l'efficacité, l'efficience et la répartition équitable du financement et de l'aide d'origine nationale ou extérieure en faveur de l'éducation dans les pays admis à bénéficier du GPE

Résultat	Produits à livrer	Acteurs clés proposés	Mesures et calendrier
5.1 Financement plus efficace, efficient et équitable de l'éducation	Fournir des indications et un appui en vue du financement plus efficace, efficient et équitable de la préparation des plans sectoriels de l'éducation	• Secrétariat • CCF • Conseil	• Proposition pour la révision des orientations/appui, préparée avant novembre 2013 pour approbation par le Conseil • Examiner la possibilité de formuler un cadre d'évaluation du rapport coût-efficacité au niveau national
	Consolider le processus d'examen des propositions par le CCF	• Secrétariat • CCF • Conseil	• Proposition sur la révision du processus d'examen et la formation en la matière, préparée avant novembre 2013 pour approbation par le Conseil • Formation des membres du CCF, avec effet immédiat dès approbation du processus d'examen révisé • Évaluation du processus d'examen révisé, premier trimestre 2015
	Évaluer le degré d'efficacité, d'efficience et d'équité du financement aux niveaux national et mondial, principalement au moyen d'examens sectoriels conjoints	• Secrétariat • Conseil • GPLE	• Examiner la faisabilité d'une révision de la méthodologie d'allocation des ressources du Fonds du GPE, quatrième trimestre 2013 • Orientations pour la conduite d'évaluations nationales, préparées avant novembre 2013 pour examen par le Conseil • Suivi, analyse et établissement de rapports sur les engagements financiers dans les plans sectoriels de l'éducation, au moyen d'examens sectoriels conjoints • Diffusion des conclusions avant le premier trimestre 2015
	Promouvoir l'alignement de l'aide extérieure à l'éducation et des plans sectoriels nationaux de l'éducation, et un recours accru aux conditions d'alignement et d'harmonisation de l'aide (par ex. mise en commun des financements)	• Donateurs • GPLE • Secrétariat	• Établissement de rapports par les pays en développement partenaires sur la base des examens sectoriels conjoints • Communication de rapports au niveau mondial au moyen du rapport annuel de suivi des engagements
5.2 Amélioration des données et des bases factuelles sur la qualité et le volume de l'aide financière à l'éducation	Évaluer le volume de l'aide financière à l'éducation au niveau mondial, notamment au moyen du rapport annuel de suivi des engagements en faveur du GPE	• Secrétariat • Partenaires	• Informations sur le financement adressées au Secrétariat par les partenaires • Préparation du rapport sur les engagements par le Secrétariat • Présentation des rapports sur les engagements au deuxième trimestre

destinée à en améliorer la qualité			de 2013, 2014 et 2015 • Mises à jour semestrielles publiées sur le site Web du GPE
	Promouvoir la prise de décisions fondées sur des bases factuelles afin d'améliorer la qualité et le volume de l'aide financière à l'éducation au niveau national	• Secrétariat • Pays en développement partenaires • GPLE	• Activité permanente à compter du deuxième trimestre (éventuellement après révision des directives) • Appliquer des outils tels que les enquêtes de suivi de la dépense publique, le Cadre UNESCO de bilan-diagnostic de la qualité de l'enseignement général (GEQAF), SABER et d'autres en vue de la formulation des plans sectoriels de l'éducation • Réviser les examens sectoriels conjoints en fonction des résultats des analyses réalisées avec les outils précités
5.3 Accroître l'aide financière à l'éducation au moyen d'approches novatrices et d'une action de sensibilisation plus efficace	Mener une action de plaidoyer au niveau mondial (par ex. au moyen de l'initiative mondiale L'éducation d'abord)	• Tous les partenaires du GPE	• À compter d'avril 2013
	Évaluer la faisabilité d'une réforme du Fonds du GPE pour accroître les contributions du secteur privé et et celles de nouveaux bailleurs de fonds	• Secrétariat • Conseil	• Proposition préparée pour examen par le Conseil en novembre 2013
	Solliciter des engagements financiers, notamment à l'occasion de la reconstitution 2014 des ressources du Partenariat mondial	• Tous les partenaires du GPE	• Stratégie et calendrier de reconstitution des ressources du GPE, soumis au Conseil en mai 2013 • Démarrage de la campagne au troisième trimestre 2013 • Conférence d'annonce des contributions de mai/juin 2014
	Encourager les engagements non financiers, notamment à l'occasion de la reconstitution 2014 des ressources du Partenariat mondial	• Tous les partenaires du GPE	• Voir le calendrier ci-dessus

RENFORCEMENT DU PARTENARIAT

Cette section du Plan de mise en œuvre a été préparée pour remédier aux principaux points de blocage rencontrés au niveau des fonctions essentielles du Partenariat. L'élimination progressive de ces difficultés aura des effets positifs sur la réalisation des cinq objectifs stratégiques.

Goulets d'étranglement auxquels le GPE compte s'attaquer

Le bon fonctionnement de GPLE rassemblant toutes les parties prenantes est le fondement de l'approche pilotée par les pays et privilégiée par le Partenariat. Il convient de développer les capacités des GPLE afin qu'ils œuvrent plus efficacement au sein du Partenariat pour offrir une éducation de qualité à tous les enfants.

Il est difficile de définir précisément la **valeur ajoutée du GPE** en tant que partenariat, au-delà de l'apport de financements complémentaires à l'appui de l'élaboration et de l'application des plans sectoriels nationaux de l'éducation. Bien que divers rapports témoignent sans conteste possible de sa valeur ajoutée, il serait utile de disposer d'une définition plus systématique pour améliorer la reddition de compte et la crédibilité.

Les cinq groupes thématiques qui ont collaboré à l'élaboration du Plan de mise en œuvre (voir leur mandat à l'Appendice 1) ont tous indiqué qu'il convenait d'**améliorer le partage des connaissances**. Ce partage est jugé souhaitable et positif, bien qu'il n'existe actuellement aucun mécanisme ou modèle clairement établi à l'échelle du Partenariat qui permettrait d'y procéder de manière efficiente et efficace.

Dans tous les aspects de l'action du Partenariat, l'**innovation et la technologie** ont été jugés très insuffisantes. En clair, nombre de partenaires ont tendance à fonctionner de manière conventionnelle, sans accorder beaucoup d'attention à l'innovation. Pour que les cinq objectifs stratégiques soient atteints, une attention accrue devra être portée à l'application d'approches novatrices.

Pour faire en sorte que le Partenariat fonctionne efficacement et que la vision, la mission, les buts et les objectifs du Plan stratégique puissent être atteints, **tous les partenaires devront s'engager et participer activement, de bout en bout, à l'exécution du programme.** Il faudra aussi assurer un suivi adéquat et établir des rapports sur l'exécution du programme.

Les mesures et résultats ci-après visent à résoudre ces difficultés.

Résultat	Prochaines mesures/étapes	Acteurs clés proposés	Mesures et calendrier
C.1 Renforcement des capacités, de la composition et du fonctionnement des GPLE dans les pays en développement partenaires	Examiner la composition et le fonctionnement des GPLE dans les pays en développement partenaires	• Secrétariat • GPLE	• D'ici le quatrième trimestre 2013
	Amélioration des directives sur la composition et les fonctions des GPLE	• Secrétariat • GPLE	• Achèvement des directives au deuxième trimestre 2014 • Diffusion des directives au troisième trimestre 2014
	Intensification des conseils et de l'appui (technique, capacités, aide financière) aux gouvernements pour asseoir durablement les GPLE	• Secrétariat • Bailleurs de fonds • Autres partenaires	• Formations aux processus et procédures du GPE régulièrement dispensées aux GPLE
C.2 Définition de la valeur ajoutée du Partenariat mondial aux niveaux local et mondial, étayée par des preuves solides	Établir où se situe la valeur ajoutée du GPE et engager un suivi systématique de ses processus aux niveaux national et mondial pour évaluer sa « valeur ajoutée » au-delà des processus existants (par ex. application des plans sectoriels de l'éducation par les parties concernées, respect des principes de responsabilité mutuelle et d'échange de connaissances et d'expérience)	• GPLE • Secrétariat • Donateurs • Autres partenaires	• Identification des pratiques de pointe en matière d'évaluation des partenariats • Suivi des processus achevé au quatrième trimestre 2014 • Diffusion des conclusions en 2015
	Réaliser une évaluation d'impact indépendante de l'action du GPE	• Entité extérieure	• D'ici le quatrième trimestre 2015
	Améliorer la communication sur la façon dont le GPE contribue à enrichir les acquis scolaires	• Pays en développement partenaires • Secrétariat	• Mettre des récits en ligne sur le site Web du GPE de manière régulière • Profiter de la conférence 2014 de reconstitution des ressources pour

		• Tous les autres partenaires	intensifier la communication sur la valeur ajoutée du Partenariat • Production régulière de rapports sur les résultats
C.3 Diffuser largement les connaissances et les expériences sur les meilleures pratiques éducatives	S'appuyer sur le pouvoir de mobilisation du Partenariat mondial pour faciliter le partage de connaissances par les moyens suivants : • les points focaux du Secrétariat dans les pays favorisent l'accès aux connaissances • Conférences annuelles et autres manifestations réunissant les partenaires et permettant de diffuser les connaissances sur les Objectifs stratégiques • Sessions d'information organisées en marge des réunions du Conseil • Profiter de la conférence 2014 de reconstitution des ressources du GPE pour organiser des débats structurés sur les cinq objectifs stratégiques	• Secrétariat • Autres partenaires	• Conférences annuelles • Activité régulière
	Établir des passerelles avec les plateformes existantes de partage des connaissances par les moyens suivants : • Recenser les plateformes existantes pour déterminer les liens à établir • Faciliter l'engagement et les relations avec les plateformes appropriées, et s'assurer que les partenaires en soient informés	• Secrétariat • Autres partenaires	• D'ici le premier trimestre 2014

	S'il y a lieu, fournir un espace d'échange aux communautés de praticiens pour discuter des cinq objectifs stratégiques et des thèmes transversaux	• Secrétariat • Communautés de praticiens	• Espace d'échange créé au troisième trimestre 2013 • Rapports sur l'efficacité de l'espace d'échange communiqués de manière régulière
	Synthétiser et diffuser les informations et les expériences recueillies dans le cadre des activités mondiales et régionales financées au titre du Programme	• Secrétariat • Bénéficiaires de l'aide destinée au financement des activités régionales et mondiales	• Assurer un suivi régulier des activités • Élaborer des rapports d'activité annuels • Donner une large diffusion aux rapports annuels • Mettre les informations et les expériences en ligne sur le site Web du GPE
C.4 Renforcement notable de l'engagement des partenaires du GPE et de leur recours à l'innovation et aux technologies pour atteindre les Objectifs stratégiques	Établir des communautés dynamiques de praticiens pour favoriser l'innovation et le recours aux technologies	• Secrétariat • Partenaires	• Communautés de praticiens établies au deuxième trimestre 2013 • Participation des communautés de praticiens à la mise en œuvre des activités supplémentaires énumérées au point C.4 • Rapport semestriel sur les interactions présenté au Conseil par les communautés de praticiens
	Promouvoir le recours aux technologies lorsqu'elles permettent d'améliorer les apprentissages, chez les enseignants et les élèves, dans les pays en développement partenaires	• Secrétariat • Organisations d'enseignants • Pays en développement partenaires • Secteur privé • Bailleurs de fonds	• Activités d'appui financées au titre du programme mondial et régional • Promotion et intégration systématique des démarches efficaces
	Examiner les solutions favorisant un recours accru aux technologies en vue du bon fonctionnement, de la gouvernance et des opérations du Partenariat mondial	• Secrétariat • Partenaires	• Audit et plan initial d'amélioration de l'efficience et de l'efficacité du GPE au moyen des technologies de l'information et de la communication • En cours, avec éventuellement la présentation d'un rapport au Conseil en novembre 2013
	Œuvrer pour une contribution accrue des partenaires au renforcement des processus d'innovation et des pratiques innovantes	• Secteur privé • Société civile • Autres partenaires intéressés	• En cours, avec communication au sein du Partenariat et auprès d'intervenants extérieurs
C.5 Participation des partenaires du GPE à l'exécution et au suivi du Plan de mise en œuvre, et établissement de rapports sur son efficacité	Selon les besoins et l'intérêt, les cinq groupes thématiques poursuivent leurs travaux en tant que communautés de praticiens	• Groupes thématiques	• En cours
	Le groupe technique sur les indicateurs s'emploie à favoriser l'application des recommandations	• Groupe technique sur les indicateurs	• En cours

	approuvées par le Conseil		
	Rapport d'avancement annuel, dont le rapport sur le suivi des engagements, présenté au Conseil, par le Secrétariat	• Conseil • Secrétariat	• Présentation d'un rapport annuel dès la première réunion en présentiel du Conseil en 2014
	Durant la conférence de reconstitution des ressources de 2014, engagements annoncés par les partenaires sur leur appui actuel et futur à la mise en œuvre du Plan stratégique	• Tous les partenaires	• Deuxième trimestre 2014
	L'évaluation d'impact du GPE comporte une évaluation de l'efficacité du Plan stratégique et de sa mise en œuvre	• Groupe consultatif d'évaluation • Entité extérieure • Conseil	• D'ici 2015

C. INDICATEURS D'IMPACT : INTERVENTIONS FUTURES

Le Plan stratégique contient une série d'indicateurs d'impact alignés sur les quatre buts stratégiques et les cinq objectifs stratégiques. Bien qu'ils ne soient pas gravés dans le marbre, on estime que ces indicateurs donnent une idée acceptable de la façon d'assurer le suivi de l'impact du Partenariat et du Plan stratégique.

En vue de l'élaboration du Plan de mise en œuvre, un groupe technique sur les indicateurs a été chargé de proposer la marche à suivre pour parachever et adopter les indicateurs, et mettre en place un système de collecte et d'analyse de données et d'établissement de rapports. Le rapport final du groupe technique constitue l'Appendice 2 aux présentes. Il recommande une démarche structurée pour l'établissement des indicateurs du Plan stratégique, hormis quatre d'entre eux, pour un coût annuel marginal, d'environ 8 millions de dollars sur cinq ans. Cette somme est très nettement inférieure à celle annoncée en novembre 2012, lorsque le premier rapport du groupe

technique sur les indicateurs a été présenté au Conseil. Le récent rapport présente une approche élaborée pour tirer le meilleur parti de la collecte de données, au moyen de simples ajouts aux travaux d'échantillonnage actuels, tels que les enquêtes scolaires, les enquêtes auprès des ménages, les diagnostics systémiques (comme GEQAF, SABER, etc.) et enfin, les systèmes conventionnels de collecte de données par les pouvoirs publics.

Les recommandations du groupe technique sont créatives, efficaces et réalistes et conduiraient à une amélioration globale de la capacité du secteur de l'éducation à établir des bases de référence essentielles et à faire rapport sur les résultats obtenus. Les partenaires des pays en développement pourraient être encouragés à appuyer la collecte de données supplémentaires et l'établissement de rapports connexes.

Les prochaines étapes de la mise en œuvre de la proposition sur les indicateurs se présentent comme suit :

- En mai 2013, le Conseil approuve dans son principe la démarche proposée pour l'achèvement de la série d'indicateurs, la mise en place de la collecte de données et l'établissement des rapports associés.
- De mai à juin 2013, le groupe technique sur les indicateurs travaille avec les coresponsables des cinq groupes thématiques afin de finaliser un jeu d'indicateurs répondant aux objectifs recherchés et dont les pays peuvent assurer le suivi. À noter qu'il n'est pas possible d'augmenter le nombre d'indicateurs, seuls des changements et des substitutions pouvant être effectués.
- De juin à octobre 2013, le Secrétariat travaille, en liaison étroite avec le groupe technique sur les indicateurs, avec des partenaires (tels que l'Institut de statistique de l'UNESCO, l'UNICEF, l'UNESCO, la Banque mondiale, le Rapport mondial de suivi, etc.) pour mettre au point et chiffrer un programme intégré d'application des indicateurs convenus, qui sera présenté au Conseil, accompagné de différentes propositions de financement.
- En novembre 2013, le Conseil approuve le jeu définitif d'indicateurs ainsi que leurs modalités de mise en œuvre.
- Par la suite, le Secrétariat veillera à la mise en place des financements et des travaux relatifs aux indicateurs, et présentera au Conseil un rapport semestriel sur ces questions.

D. SUIVI DU PLAN

La section concernant le suivi du Plan et des indicateurs de processus utilisés pour l'établissement des rapports annuels au Conseil sera préparée à temps pour la réunion en présentiel du Conseil, qui se tiendra à Bruxelles en mai 2013.

E. COÛTS DE MISE EN OEUVRE

Les coûts que devra assumer le Secrétariat seront évalués et inclus dans cette section à temps pour la réunion en présentiel du Conseil, prévue à Bruxelles en mai 2013. Ce travail sera réalisé dans le même temps que l'examen du budget du Secrétariat.

Il n'est pas possible de calculer les coûts de mise en œuvre du Plan pour les autres partenaires.

APPENDICE 1

Termes de référence

Groupes de travail thématiques sur le plan de mise en œuvre

Préambule :

Le 31 juillet 2012, le Conseil d'administration du Partenariat mondial pour l'éducation a approuvé le nouveau Plan stratégique du Partenariat mondial pour la période 2012-2015 (http://www.partenariatmondial.org/french/a-propos/notre-strategie/). Le Plan, qui s'inscrit dans le cadre d'objectifs à long terme tels que l'accès, l'équité, l'acquisition des connaissances et le renforcement des systèmes publics nationaux, définit cinq grands objectifs à plus court terme :

1. Faire en sorte que les **États fragiles ou touchés par un conflit** soient en mesure d'élaborer et de mettre en œuvre leurs plans sectoriels de l'éducation.
2. Faire en sorte que toutes les **filles** des pays admis à bénéficier du GPE achèvent avec succès leur scolarité primaire et accèdent à l'enseignement secondaire dans un environnement éducatif sûr et propice à l'acquisition des connaissances.
3. Augmenter radicalement le nombre d'enfants **acquérant** des compétences de base en lecture, écriture et calcul et maîtrisant ces compétences en troisième année du primaire.
4. Améliorer l'**efficacité du corps enseignant** par le recrutement, la formation et la rétention d'enseignants ainsi qu'en donnant à ceux-ci les moyens de dispenser une éducation de qualité.
5. Accroître le volume, l'efficacité, l'efficience et la répartition équitable du **financement** et de l'aide d'origine nationale ou extérieure en faveur de l'éducation dans les pays admis à bénéficier du GPE.

Le Conseil d'administration du GPE a confié au Groupe de travail sur le Plan stratégique (SPWG) le soin de préparer un plan de mise en œuvre visant à garantir la bonne exécution des cinq objectifs. Le SPWG a fait remarquer que le principal risque pesant sur la réussite de la mise en œuvre du Plan stratégique serait une participation insuffisante des partenaires. Le Groupe, par ailleurs, a établi quelques grands principes pour la mise en œuvre du Plan stratégique :

- Participation ouverte

- Appropriation et intégration de toutes les parties prenantes
- Pour le Partenariat, et non pas seulement pour le Secrétariat
- Clarté et simplicité
- Ligne de mire dirigée sur les objectifs du Plan stratégique
- Faisabilité
- Obligation de rendre compte

Lors des réunions qu'il a tenues à Paris en novembre 2012, le Conseil d'administration a appelé à une participation active à la mise en œuvre du plan. Dans cette perspective, cinq groupes de travail thématiques correspondant à chacun des cinq objectifs du Plan stratégique du GPE (États fragiles ou touchés par un conflit ; éducation des filles ; acquisition des connaissances ; efficacité du corps enseignant ; financement) ont été créés. Les groupes thématiques présenteront un bref rapport au SPWG sur les objectifs stratégiques qui leur sont assignés. Ce rapport sera mis à profit pour élaborer un nouveau projet de mise en œuvre de l'ensemble du Plan stratégique mais aussi de chaque objectif stratégique (les observations formulées par le Conseil d'administration à la réunion de Paris, ainsi que des commentaires écrits, alimenteront aussi cet exercice). Les termes de référence portent sur le fonctionnement et les travaux de chaque groupe thématique.

Coordination :

Chaque groupe de travail thématique sera codirigé par un bailleur de fonds/une organisation internationale/une OSC/une fondation ou entreprise privée et un pays en développement partenaire. Les coresponsables coordonnent les activités du groupe thématique et en rendront compte au SPWG en février 2013. Ils appliqueront les principes du plan de mise en œuvre du GPE décrits ci-dessus.

Calendrier :

Les groupes thématiques seront établis et opérationnels en décembre 2012. Chacun d'entre eux remettra au SPWG, le 14 février au plus tard, un rapport détaillé sur la mise en œuvre et l'un des

coresponsables de chaque groupe sera invité à participer à une réunion en présentiel du SPWG, en Europe, le 18 ou le 19 février 2013.

Mode de fonctionnement :

Les groupes thématiques effectueront leurs travaux principalement par voie électronique et par téléconférence. Les membres du Partenariat mondial choisiront de se joindre aux groupes thématiques qui les intéressent le plus (les partenaires peuvent s'associer à autant de groupes qu'ils le souhaitent) et auxquels ils ont l'intention de **participer activement**. Le Secrétariat prendra part aux travaux de chaque groupe thématique, essentiellement par le biais de l'Équipe de soutien aux pays de manière à veiller à ce que les recommandations tiennent compte des contextes nationaux et sont communiquées aux autres membres du Secrétariat, si necessaire. Les groupes thématiques fonctionneront comme une « communauté de praticiens ». Chaque groupe décidera s'il est possible ou souhaitable d'organiser une réunion en présentiel, mais ce type de rencontre ne pourra pas être financé par les ressources budgétaires du Secrétariat. Il est prévu que les coresponsables de chaque groupe adopteront une démarche proactive pour assurer une large participation au sein de chaque groupe.

Champ d'activité :

Les travaux de chaque groupe thématique reposent sur le Plan stratégique du GPE, qui définit les mesures à prendre au titre de chacun des cinq objectifs. Les groupes thématiques prendront aussi en compte la réflexion préliminaire que le SPWG a engagée au sujet du Plan de mise en œuvre, les commentaires formulés par le Conseil d'administration à sa réunion de novembre 2012 à Paris (un résumé des travaux sera distribué) et les consultations menées jusqu'ici avec les pays en développement partenaires. On espère que les groupes thématiques évalueront les données disponibles sur les défis posés par la réalisation de ces objectifs et qu'ils collaboreront pour mettre en place les ressources.

Dans le cadre du Plan stratégique, chaque groupe thématique définira une démarche crédible pour mettre en œuvre chaque objectif en œuvrant ensemble à la réalisation des tâches suivantes, qui feront l'objet d'un compte rendu à l'intention du SPWG :

- Rassembler des informations permettant d'identifier les principaux défis posés par la réalisation de l'objectif
- Évaluer les données disponibles sur les mesures permettant de surmonter ces obstacles de façon optimale (dans la mesure du possible)
- À partir de ces données, définir les principaux résultats à atteindre avant 2015 et les mesures à prendre pour les concrétiser
- Définir les prochaines étapes que le Partenariat mondial doit franchir pour atteindre ces objectifs ; et dresser une liste d'intervenants majeurs susceptibles de participer à la réalisation de chaque résultat, tout en définissant précisément les responsabilités, s'il y a lieu (on espère à ce sujet que les groupes thématiques se transformeront en véritables communautés de praticiens à même de produire des résultats et que les membres des groupes assumeront la responsabilité de certains résultats/prestations).
- Identifier d'éventuelles lacunes dans la démarche proposée pour chaque objectif :
 - Les problèmes/obstacles qui s'opposent à la réalisation de l'objectif et qui ne sont pas traités
 - Les résultats/mesures dont la responsabilité n'incombe encore à personne
 - Les ressources budgétaires supplémentaires qui pourraient être nécessaires à la réalisation des résultats
 - Les décisions supplémentaires que le Conseil d'administration pourrait devoir prendre

Chaque groupe thématique communiquera un bref rapport écrit au SPWG d'ici au 14 février 2013. Un modèle reprenant les points figurant ci-dessus et incluant quelques exemples de résultats à atteindre sera distribué avant la fin décembre 2012. Le contenu des rapports des groupes thématiques sera incorporé à la prochaine version préliminaire du plan de mise en œuvre, que le SPWG préparera au terme de ce processus.

Rôle du Secrétariat :

Le Secrétariat n'est pas responsable du fonctionnement des groupes thématiques, mais il leur fournira un soutien approprié : distribution des coordonnées des membres du Partenariat mondial, séances d'information, réponses aux questions, appui à l'organisation de téléconférences, etc. Certaines équipes du Secrétariat, notamment l'Équipe de soutien aux pays

et l'Équipe des bonnes pratiques mondiales, participeront activement aux activités des groupes thématiques en apportant leurs compétences techniques et leurs connaissances des pays — d'autant plus que le Secrétariat pilotera la réalisation de résultats inclus dans le plan de mise en œuvre, ce qui pourrait avoir une incidence sur les ressources et le programme de travail actuel.

Pour autant, le Secrétariat n'est pas en mesure de fournir un soutien administratif complet à chaque groupe thématique : cet appui doit venir des coresponsables.

APPENDICE 2

Rapport définitif sur la hiérarchisation des indicateurs du GPE et l'évaluation de leur coût

Rapport du Groupe de travail sur le Plan stratégique du GPE

14 février 2013

Résumé analytique

Le Plan stratégique du GPE approuvé par le Conseil d'administration contient plusieurs indicateurs d'impact alignés sur les quatre buts et cinq objectifs stratégiques du Plan. Ces indicateurs ne sont pas définitifs, mais ils sont considérés comme une version finale satisfaisante de l'avant-projet d'indicateurs destinés à évaluer l'impact du Partenariat et de son Plan stratégique.

Dans le cadre de la préparation du plan de mise en œuvre, un groupe technique sur les indicateurs a été chargé d'élaborer un projet de méthode pour la finalisation des indicateurs, leur adoption, le recueil des données, les analyses et l'établissement de comptes rendus. La présente note constitue le rapport définitif du groupe technique. Un rapport intermédiaire intitulé « Indicateurs stratégiques du GPE : faisabilité et marche à suivre » — plus technique et plus long que le présent rapport —, dont les auteurs ont recommandé un mode de hiérarchisation des indicateurs, contenait une analyse détaillée de l'ensemble des indicateurs et des questions à traiter dans le cadre de leur préparation. Le Groupe de travail sur le plan stratégique a suggéré que le groupe technique sur les indicateurs finalise les priorités et chiffre le coût des indicateurs.

Après s'être penché sur le problème, le groupe technique sur les indicateurs a proposé une solution à la question des indicateurs les plus complexes : selon toute vraisemblance, même les indicateurs les plus difficiles peuvent être calculés à partir des mêmes sources de données (les mêmes enquêtes scolaires, par exemple) que les indicateurs plus simples.

Le présent rapport recommande ensuite d'adopter une approche structurée en matière d'établissement de rapports pour tous les indicateurs — sauf quatre — inclus dans le Plan stratégique initial pour un coût marginal d'environ 8 millions de dollars par an au titre d'un

projet quinquennal visant à mettre les indicateurs en place. Ce coût suppose que des pays n'adopteront pas certains indicateurs et/ou que des bailleurs de fonds existants ou des projets nationaux prendront en charge une partie du coût, soit en continuant de faire ce qu'ils font déjà, soit en réorientant certains travaux statistiques. Le coût inclut d'importantes activités de renforcement des capacités visant à accroître la viabilité des travaux consacrés aux indicateurs. Le coût est légèrement moins élevé si l'on fait abstraction du renforcement des capacités.

Le coût mentionné est nettement inférieur à ce qui avait été prédit en novembre 2012 lorsque la question des indicateurs avait été présentée au Conseil d'administration du GPE et reflète l'adoption d'une démarche visant à utiliser au mieux la collecte des données grâce à de simples ajouts à des méthodes d'échantillonnage existantes, telles que les enquêtes auprès des écoles et des ménages, les outils de diagnostic des systèmes éducatifs (GEQAF, SABER, etc.) et de simples systèmes administratifs de collecte des données à l'échelle des pays. De surcroît, le présent rapport chiffre le coût du renforcement des capacités pour les pays.

Les prochaines étapes de l'application de la proposition relative aux indicateurs :

- En mai 2013, le Conseil d'administration du GPE approuvera le principe de la démarche proposée pour finaliser un ensemble d'indicateurs et effectuer la collecte et la présentation des données qui s'y rapportent.
- De mai à juin 2013, le groupe technique sur les indicateurs œuvrera, avec les cinq groupes thématiques chargés de travailler sur les objectifs qui leur sont assignés, à la finalisation de l'ensemble d'indicateurs le plus adapté au but recherché. Le nombre d'indicateurs ne peut toutefois pas être accru : seuls des changements et des substitutions sont possibles.
- De juin à octobre 2013, le Secrétariat, en étroite collaboration avec le groupe technique sur les indicateurs, travaillera avec les partenaires (ISU, UNICEF, UNESCO, Banque mondiale, Rapport de suivi mondial, etc.) pour développer un programme intégré et entièrement chiffré pour la mise en œuvre des indicateurs convenus, qui sera présenté au Conseil du GPE avec des options de financement.
- En novembre 2013, le Conseil du GPE approuvera l'ensemble définitif d'indicateurs ainsi que les moyens nécessaires à leur mise en œuvre.
- Ensuite, le Secrétariat du GPE déterminera si le financement et la mise en œuvre des indicateurs ont bien lieu et rendra compte deux fois par an au Conseil du GPE.

Contexte

Le présent document fait suite à un document antérieur (« Indicateurs stratégiques du GPE : faisabilité et marche à suivre » ou « Rapport de faisabilité ») préparé par le groupe de travail technique sur les indicateurs et présenté au SPWG. Ce document décrit les efforts qui devraient être engagés pour produire tous les indicateurs du Programme stratégique du GPE. Les auteurs du document ont conclu qu'il serait trop difficile, pour des raisons techniques et institutionnelles, de produire immédiatement l'ensemble des indicateurs et qu'il convenait de les hiérarchiser et de chiffrer leur coût. En outre, ils sont arrivés à la conclusion qu'il était préférable d'adopter une démarche de « participation ouverte » — plutôt qu'une approche imposée du sommet vers la base — pour inciter les pays partenaires à produire les indicateurs. Le GPE a toutefois l'intention de faire savoir quels pays produisent quels indicateurs : une façon de faire légèrement pression, en jouant dans le registre de la responsabilisation et des relations publiques, sur les pays partenaires pour les inciter à accroître leur production d'indicateurs. Le SPWG a demandé au groupe de travail sur les indicateurs de reconfirmer la liste des priorités (en procédant aux changements nécessaires) et d'évaluer de façon relativement détaillée le coût des indicateurs jugés les plus prioritaires.

Le « Rapport de faisabilité » note combien le secteur de l'éducation est en retard sur celui de la santé en ce qui concerne aussi bien la collecte des données que leur utilisation dans la définition des orientations sur la gestion et l'action à mener. Le rapport souligne par exemple l'absence quasi totale dans le secteur de l'éducation d'une série d'enquêtes comparables aux enquêtes démographiques de santé (DHS) et attire l'attention sur la place accordée à la santé dans les questionnaires des enquêtes en grappe à indicateur multiple (MICS) de l'UNICEF en comparaison de l'importance donnée à l'éducation. Le rapport note aussi que le manque de données, ainsi que la tendance consistant à ne pas utiliser les informations existantes, entrave probablement le financement du secteur de l'éducation et affaiblit l'intérêt que lui portent les décideurs internationaux et nationaux : argument convaincant en faveur d'une forte amélioration de la collecte et de l'utilisation des données dans le secteur.

Reformulation des priorités

L'équipe a réexaminé les indicateurs et leur hiérarchisation initiale. Dans la plupart des cas, les membres du groupe technique ont mentionné les complications et difficultés techniques liées à

la collecte des indicateurs du Programme stratégique. Dans quelques cas peu nombreux, ils ont remis en cause la hiérarchisation initiale tout en reconnaissant que certains indicateurs ont été assortis d'une faible priorité en raison de la difficulté et du coût de leur collecte ou du temps nécessaire pour parvenir à un accord à leur sujet (dans les cas où leur coût absolu ne serait pas élevé). Le résultat de cette légère modification de la hiérarchisation est présenté dans la présente section ainsi que dans un tableau figurant en annexe.

Quelques unes des modifications incluses dans la nouvelle définition des priorités :

1) Deux membres du groupe de travail technique ont attribué la note « 1 » (très important) à l'indicateur intitulé « sécurité et état des locaux scolaires, y compris le signalement des actes de violence » qui avait reçu initialement un « 3 ». Un membre du groupe a fait remarquer que ces indicateurs ne sont pas normalisés et varient au gré des très importantes particularités contextuelles des pays, ce qui complique fortement leur suivi. Toutefois, il a été suggéré de mesurer le pourcentage d'écoles qui respectent les normes nationales au regard de critères majeurs : mètres carrés par élève, eau, sanitaire, qualité des bâtiments, entretien, etc. Sur la question de la communication d'informations sur la violence infligée aux enfants, un membre du groupe mentionne la difficulté de créer un indicateur unique pour mesurer la violence ainsi que la nécessité de disposer d'un système efficace de présentation des données, tandis que l'autre membre du groupe mentionne des travaux de l'ACDI et de Plan International qui pourraient faciliter la collecte de données liées à cet aspect de l'indicateur de sécurité.
2) Les deux mêmes membres du groupe de travail ont donné la note « 1 » à l'indicateur « facteurs de handicap » qui avait reçu initialement un « 3 ». À nouveau, tout en considérant cet indicateur comme très important, les membres du groupe ont mentionné les grandes difficultés soulevées par les questions de définition et la collecte des données. Un membre a souligné la nécessité d'évaluer les handicaps à l'aide de critères locaux et a fait remarquer qu'en conséquence le recours à des normes mondiales dans ce domaine ne serait probablement ni possible ni utile. Le membre du groupe de travail représentant la société civile a indiqué que celle-ci souhaitait vivement disposer de données désagrégées au sujet des enfants handicapés, ventilées en termes de scolarisation, d'assiduité, de résultats, de rétention et de transition.
3) Dans le cadre de la modification de la hiérarchisation, certains ont fait remarquer que de nombreux indicateurs du Plan stratégique sont utiles uniquement du point de vue des activités de suivi internes du GPE, ce qui leur a valu de recevoir un faible degré de priorité de la part des membres du groupe de travail. Ceci a été réalisé en gardant un œil sur l'évaluation du coût d'indicateurs généralement considérés comme contribuant au débat mondial sur la situation de l'éducation par opposition aux indicateurs susceptibles d'être utilisés par le GPE comme critères de référence pour mesurer les progrès accomplis dans le cadre du Plan stratégique. C'est le cas par exemple d'indicateurs

d'intrants tels que le nombre d'États fragiles dotés de plans sectoriels de l'éducation approuvés par le GPE.

4) Un membre du groupe a soulevé la question de savoir si les indicateurs de processus, tels que la participation effective des OSC aux GLPE (question posée également par le corps enseignant) doivent faire partie du suivi des processus. Cette question montre combien il est important de disposer d'un mécanisme semblable à la Matrice de responsabilité comme cela a été proposé dans la Stratégie d'évaluation du GPE (ou la Matrice de responsabilité).
5) Un autre membre du groupe a formulé des observations très détaillées sur les indicateurs qui pourraient se révéler utiles durant la phase de mise en œuvre. Ces observations sont très intéressantes et peuvent être obtenues sur demande.
6) S'agissant de l'indicateur relatif aux acquis scolaires (SO3), il a été proposé que le GPE travaille étroitement avec le Groupe de travail sur les indicateurs d'apprentissage de la Brookings Institution et de l'UNESCO. Le personnel du Secrétariat du GPE s'y emploie au sein des groupes de travail et la présidente du GPE fait actuellement partie du Groupe de travail sur les indicateurs d'apprentissage.

Les suggestions formulées durant le processus de modification de la hiérarchisation ont été prises en compte. L'exercice d'estimation des coûts a été toutefois très peu influencé par les légers changements de priorité présentés initialement dans le « Rapport de faisabilité ». En outre, la plupart des membres du groupe étaient satisfaits du processus de hiérarchisation initial. En raison de la faible ampleur des modifications et étant donné que les indicateurs ont été traités durant quelques conversations téléphoniques et échanges de courriel, l'équipe a évalué le coût des indicateurs selon l'ordre de priorité initial. Dans le même temps, il est apparu toutefois, à mesure que progressait le processus d'évaluation des coûts, que si l'on se concentre sur la source de données (enquête auprès des ménages ou des écoles, par exemple) et si (mais ce « si » est de taille) l'indicateur peut être calculé sans qu'il soit nécessaire de compléter excessivement les enquêtes auprès des écoles ou des ménages recommandées pour produire les indicateurs assortis du degré de priorité « 1 », on peut très bien considérer cette option. Et si (là encore, le « si » n'est pas négligeable) un comité d'experts peut convenir de la façon de procéder, on pourrait aussi très bien commencer à travailler sur les indicateurs — tels que les indicateurs de handicap et de sécurité — considérés initialement comme présentant un faible degré de faisabilité et d'urgence. Pour cette raison, nous avons évalué le coût de la création de certains de ces indicateurs mêmes s'ils ont reçu la note « 3 » dans le cadre du processus de définition des priorités.

Les hypothèses et les résultats du processus d'évaluation des coûts sont présentés dans les autres sections.

Hypothèses et méthodologie utilisées

Le lien entre la hiérarchisation et les coûts appelle une réserve importante. Dans le « Rapport de faisabilité », certains indicateurs ont reçu un degré de priorité relativement faible en raison de leur coût présumé ou de leur degré de difficulté. Cette démarche se justifie si l'on examine chaque indicateur individuellement. En revanche, si l'on prend en compte l'ensemble des coûts, il pourrait être relativement facile d'établir les indicateurs qui sont quasiment le sous-produit d'enquêtes auprès des ménages ou des écoles déjà recommandées pour mesurer d'autres indicateurs considérés comme présentant un degré de priorité supérieur ou comme étant plus faciles à développer. Dans ce cas, il serait possible de collecter les indicateurs dont le coût et la complexité technique sont initialement apparus élevés en comparaison de leur utilité immédiate.

Hypothèses et processus régissant l'évaluation des coûts :

Premièrement, les institutions ou les individus représentés dans le groupe de travail ont été identifiés en fonction de leur expérience dans certains domaines. L'ISU a été ciblé essentiellement (mais non pas exclusivement) pour les indicateurs traditionnels d'accès, de scolarisation et d'achèvement des études, USAID pour sa compétence en matière d'enquêtes DHS et d'autres types d'enquêtes auprès des ménages, la Banque mondiale pour sa connaissance de l'initiative SABER, l'UNESCO pour son expérience de GEQAF et l'UNICEF pour sa pratique des enquêtes MICS. Des membres de ces organisations ont parfois été sollicités en plus de ceux qui faisaient partie du groupe de travail sur les indicateurs, et des institutions (sièges de l'UNESCO et de l'UNICEF) qui ne figuraient pas initialement dans le groupe de travail sur les indicateurs ont été invitées à y participer. De plus, certains membres individuels de l'équipe ont mis à profit l'expérience dont ils disposent en matière d'enquêtes et d'indicateurs.

Deuxièmement, on a défini un ensemble plus ou moins standard d'actions. Certaines d'entre elles ne s'imposent pas pour tous les indicateurs. Par exemple, certains indicateurs sont déjà très connus (essentiellement ceux qui portent sur l'accès, la scolarisation et l'achèvement des études) et leurs méthodologies ont été définies d'un commun accord et ont été normalisées par l'ISU.

Dans ce cas, il est possible de sauter l'étape de l'élaboration et de l'approbation des méthodologies. Les tâches majeures consistent alors simplement à renforcer les capacités nécessaires au suivi de ces indicateurs, d'inciter les pays à communiquer les données dans les meilleurs délais, etc. En revanche, dans d'autres cas, tels que l'évaluation des acquis scolaires dans les petites classes ou l'évaluation/la mesure des handicaps, il n'existe pas d'évaluations normalisées ni même d'ensemble universellement connu de pratiques optimales parmi les partenaires. Dans ce cas, il serait utile, avant de procéder à une collecte de données de grande ampleur, de s'attaquer à un ensemble d'actions préliminaires dans le cadre desquelles il serait possible de recenser, d'approuver et de diffuser les meilleures pratiques. L'ensemble d'actions décrit ci-dessous est donc un ensemble « optimal » :

1) Actions/coûts ponctuels ou de démarrage
 a) Évaluation rapide des pratiques et des publications spécialisées relatives à l'indicateur
 b) Atelier(s) visant à établir une convergence de vues sur la meilleure façon de définir et collecter l'indicateur
 c) Enquêtes pilotes destinées à mettre à l'épreuve la méthodologie convenue
 d) Nouvelle réunion d'experts pour évaluer les résultats ; rédaction de la méthodologie
 e) Communication de la méthodologie aux pays grâce au renforcement des capacités et à l'organisation de séances de formation à l'occasion d'ateliers régionaux
2) Actions permanentes ou annuelles dans les organismes statistiques internationaux
 a) Temps de travail du personnel nécessaire au suivi et à l'entretien de l'indicateur (solliciter, épurer, rassembler et communiquer les données)
 b) Déplacements nécessaires pour résoudre les problèmes et aider les organismes statistiques internationaux à mieux comprendre la façon dont les pays communiquent leurs données
 c) Organisation d'ateliers régionaux tous les deux ans pour améliorer la collecte et la communication des données, avec la participation éventuelle de nouveaux pays
3) Coût par pays de chaque demande d'enquête
 a) Enquêtes auprès des ménages
 b) Enquêtes auprès des écoles
 c) Enquêtes sur les systèmes éducatifs (SABER et GEQAF, par exemple)

Les experts du groupe de travail et les experts sollicités au sein d'autres organisations ont été invités à réfléchir à toutes ces activités et à évaluer leur coût.

À l'aide de cette liste, on peut formuler des observations suivantes :

1. À un extrême, il est déjà possible de produire certains indicateurs en utilisant l'analyse de la valeur ajoutée appliquée aux données purement secondaires déjà recueillies et

communiquées par l'ISU ou des enquêtes auprès des ménages telles que les enquêtes MICS et DHS, même si tous les pays ne sont pas couverts à 100 % en temps voulu. Dans ce cas, il suffit de budgétiser le calcul de ces données sur une base régulière et d'en confier la responsabilité aux membres du personnel de l'ISU, du Rapport de suivi mondial, du Secrétariat du GPE et d'autres organismes internationaux dotés de capacités statistiques ou à des consultants recrutés par ces institutions. On pourrait par exemple produire des analyses et indicateurs d'efficience ou des analyses par classes scolaires qui pourraient mettre en évidence d'importants problèmes de qualité et d'efficience, ainsi que l'ont demandé plusieurs partenaires pour la liste des indicateurs.

2. Certains indicateurs (notamment ceux qui contribueraient à étayer l'analyse secondaire mentionnée plus haut) sont déjà collectés à l'aide d'une méthodologie normalisée. Il « suffit » d'améliorer la communication des données et de renforcer les capacités existantes. Dans un petit nombre de cas seulement, il peut être utile de déterminer, lors de séminaires de spécialistes, comment améliorer la collecte et la communication des données. Ces indicateurs comprendraient l'ensemble des indicateurs types d'accès et de scolarisation.
3. Certains indicateurs ont donné lieu à des activités substantielles d'expérimentation et de conception méthodologique, mais un nombre relativement restreint de pays y participe. Ces indicateurs incluraient des évaluations écrites de type « papier-crayon » telles que les évaluations d'envergure régionale (LLECE, SACMEQ et PASEC) ou PIRLS, TIMSS et PISA.
4. Certains indicateurs ont donné lieu à des activités d'expérimentation et à des échanges d'études et d'approches techniques, mais dans un cadre non officiel et sans l'intensité nécessaire à l'émergence d'une certaine communauté de vues sur les pratiques optimales. Il s'agit par exemple des diverses évaluations effectuées au niveau des petites classes, des évaluations de la sécurité scolaire et des évaluations de handicaps.

On a également supposé que les coûts permanents suivants étaient importants :

1. Les coûts (aussi bien les coûts ponctuels que les coûts permanents et les coûts d'exploitation) au sein des organismes statistiques internationaux
2. Le coût (par enquête) des enquêtes auprès des ménages et écoles
3. Le coût du renforcement des capacités nécessaires pour publier les indicateurs nouveaux et existants
4. Moins urgent mais important à long terme : le renforcement fondamental des capacités dans le domaine des enquêtes et des systèmes d'information sur la gestion des établissements d'enseignement (EMIS)

Ces hypothèses trouvent leur justification dans le fait que l'utilisation des indicateurs nouveaux ou standards (mais améliorés quant à la qualité et à l'à-propos des méthodes de collecte des données et d'établissement des rapports) suppose que ces coûts sont les seuls à pouvoir être

qualifiés d'« inhabituels » ou de « nouveaux ». Par exemple, la plupart des systèmes d'éducation ne réalisent pas d'enquêtes régulières auprès des écoles ou des ménages et ne disposent normalement pas des ressources requises pour s'acquitter de cette tâche — qu'ils auraient de toute manière sans doute avantage à confier à d'autres ministères compte tenu de sa nature spécialisée. La réalisation de telles enquêtes nécessite l'établissement préalable d'un budget et d'un plan. On suppose qu'il appartient à chaque pays ou à ses partenaires techniques et financiers locaux d'absorber les hausses marginales des coûts des indicateurs standards ou classiques du système intégré de gestion de l'éducation (SIGE), et que ces coûts sont pris en compte dans la décision de chaque pays d'opter pour l'utilisation d'indicateurs particuliers.

Enfin, pour rendre les concepts opérationnels, on a décidé de mettre l'accent sur les *méthodes* particulières de collecte de données qui seraient requises puisque c'est le choix de ces méthodes qui détermine le coût, peu importe la nature de l'indicateur retenu et peu importe qu'il soit nouveau ou non.

1. Données recueillies par le biais des systèmes EMIS existants — les systèmes qui recueillent les données sur les inscriptions et le nombre de professeurs
2. Autres systèmes de registres administratifs (finances, ressources humaines)
3. Enquêtes institutionnelles spéciales (par exemple, SABER ou GEQAF)
4. Enquêtes menées auprès des ménages
5. Enquêtes menées auprès des écoles
6. Analyses purement secondaires (qui n'exigent donc pas de méthode améliorée de collecte des données)

Tel qu'indiqué ci-dessus, dès qu'on réalise qu'il est possible de faire l'analyse des coûts en répartissant ces derniers par type de méthode de collecte au lieu de procéder indicateur par indicateur, il peut devenir possible d'inclure plus d'indicateurs que ce qui était prévu au départ. Comme les enquêtes comportent un élément de coûts fixes qui peut prendre des proportions considérables, l'ajout d'indicateurs supplémentaires n'aura pas nécessairement pour effet d'entraîner une hausse proportionnelle des coûts, pour autant qu'il ne prolonge pas indûment la durée des enquêtes. Cependant, les indicateurs devront peut-être pour cela être moins élaborés que ne le souhaiteraient les groupes d'intérêts qui en préconisent l'adoption. Pour cette raison, il paraît raisonnable d'analyser les coûts et de les présenter en mettant l'accent sur le type d'effort de collecte requis.

On suppose enfin qu'en dépit du fait qu'il existe déjà pour certains indicateurs un certain nombre de « traités » sur les approches techniques (par exemple, l'INEE a déjà réalisé des travaux sur la sécurité à l'école ; divers intervenants se sont penchés sur l'alphabétisation de la petite enfance ; d'autres se sont intéressés à la mesure des handicaps, etc.), il n'en demeure pas moins que a) le « savoir » ainsi accumulé risque d'être dispersé entre divers domaines ou groupes d'intérêts, et n'est ni centralisé, ni contrôlé par des organismes statistiques internationaux ; b) la tradition risque de ne pas avoir insisté suffisamment sur la nécessité d'une normalisation des méthodes de collecte des données et d'établissement de rapports par les experts ; c) les pays risquent de ne pas disposer de moyens suffisants pour assurer la collecte des données et l'établissement des rapports. Ainsi, bien qu'il ne s'agisse pas de « réinventer la roue » et qu'il soit justifié de chercher à tirer parti des acquis du passé, il n'en restera pas moins nécessaire de réexaminer la question des indicateurs en utilisant des données détaillées, et de dresser un bilan des connaissances acquises d'une manière qui permette d'établir des comparaisons entre les indicateurs et de procéder à une analyse des conditions à remplir pour intégrer les indicateurs dans les enquêtes à objectifs multiples menées auprès des ménages et des écoles.

Problèmes de coûts et de financement

Les hypothèses de coûts détaillées sont présentées sous forme de notes figurant au bas du tableau des résultats de la section suivante. Nous avons utilisé les coûts « standards » par type de facteurs (ateliers requis pour conclure un accord sur les indicateurs, enquêtes pilotes nécessaires pour apprendre à utiliser ces indicateurs, rédaction des manuels et séances de formation de format « standard », comme expliqué dans les notes au bas du tableau des résultats). Pour établir ces coûts « standards », nous nous sommes appuyés sur les données provenant des institutions membres du groupe de travail technique ainsi que sur l'expérience personnelle de membres de ce groupe, et nous avons fait appel dans certains cas à l'aide d'une ou deux institutions clés. Un des coprésidents a ensuite établi des moyennes discrétionnaires (il ne s'agissait pas de moyennes simples, mais de calculs comportant un élément de jugement), et les résultats ont enfin été contrôlés par les membres du groupe de travail qui souhaitaient donner leur opinion.

Il importe de noter ici que les résultats obtenus sont de pures estimations de coûts qui ne nous renseignent nullement sur l'origine de ces coûts, ni sur l'identité de ceux qui les ont absorbés, la source de financement ou la méthode de transfert des fonds. Il sera probablement nécessaire de recourir à un mélange très complexe de mécanismes en vertu desquels certains partenaires multilatéraux seront peut-être appelés à simplement accroître leur contribution actuelle, mais qui exigeront également une contribution supplémentaire de partenaires bilatéraux — certains partenaires bilatéraux s'occupant peut-être de mesurer certains paramètres dans certains pays ; d'autres de mesurer les mêmes paramètres dans d'autres pays ; certains pays s'occupant eux-mêmes de la mesure de certains paramètres ; etc. Étant donné cette complexité, qui n'a rien à envier à celle de la mise en œuvre (sur laquelle se sont penchés les groupes de travail sur la mise en œuvre du Plan stratégique), cette question devra elle aussi être examinée dans le cadre d'un type quelconque de matrice de responsabilité mutuelle afin d'éviter que certains aspects clés soient négligés.

Il convient par ailleurs de noter que ces estimations de coûts sont passablement sérieuses, mais qu'elles ne sauraient être assimilées à une « promesse » budgétaire ni à un engagement quelconque de la part d'une institution particulière : les institutions ne peuvent promettre absolument que le travail sera exécuté dans le respect des budgets estimés. Les estimations de coûts constituent donc davantage un moyen général de fournir aux milieux éducatifs une approximation de l'enveloppe budgétaire requise pour accroître sensiblement la production des données conformément aux indications du Plan stratégique du GPE (et, notamment, d'apporter une contribution utile à la communauté internationale en général, ou à tout le moins aux pays GPE).

Enfin, les estimations de coûts sont établies en supposant l'application des technologies et méthodes d'aujourd'hui. Il sera peut-être possible dans le futur (et même dès aujourd'hui, à condition qu'un consensus puisse être établi sur les meilleurs outils à utiliser) de recourir à la technologie mobile pour réduire les coûts de certains de ces indicateurs. Il convient à ce propos de faire preuve à la fois d'ouverture d'esprit et de prudence. Certains partenaires se penchent déjà sur cette question (par exemple, *Grand Challenge* de l'USAID), et d'autres partenaires (par exemple, les groupes de TI du Conseil d'administration du GPE) pourraient être mis au défi d'inventer de nouvelles approches techniques intéressantes.

Prochaines étapes proposées

Le tableau suivant, qui figure également dans le document portant sur les thèmes intersectoriels, résume les prochaines étapes proposées.

Action/mesure	Responsable	Échéancier
Décisions du Conseil d'administration sur les indicateurs proposés	Conseil d'administration	Dans le cadre de l'approbation de la mise en œuvre du Plan stratégique
Choix des méthodes de financement collectif ou individuel du travail, compte tenu de l'intérêt manifesté par des institutions partenaires particulières pour la production d'indicateurs	Secrétariat	Mai-août 2013
Décision du Conseil d'administration concernant le financement individuel ou collectif et le partage des tâches de production	Conseil d'administration	2e réunion du Conseil d'administration, 2013
Contrôle de l'exécution du travail de financement et de production d'indicateurs, conformément au principe de la responsabilité mutuelle	Rapports du Secrétariat au Conseil d'administration	En cours d'exécution, rapports semestriels

Résultats

Le tableau suivant détaille les résultats du chiffrage des coûts.

	Actions requises (ordre séquentiel approximatif, de gauche à droite)													"Total" des coûts induits			
	Élaboration de méthodes pour les nouveaux indicateurs						Formations ponctuelles		Coûts permanents au titre du personnel et des activités de suivi et de formation			Autres coûts permanents		Coût sans enquêtes nationales et sans formation à la réalisation d'enquêtes, en supposant, pour ce qui est des coûts permanents ou récurrents, un projet de 5 ans	Sous-totaux pour chaque catégorie générale figurant à gauche	Coût figurant à gauche mais avec une série d'enquêtes dans environ la motié des pays[10]	Coût figurant à gauche mais avec un renforcement des capacités d'enquête dans environ la moitié des pays[10]
	Examen de la documentation technique (1 par nouvel indicateur)[1,2]	Atelier initial (1 par nouvel indicateur)[3]	Enquêtes pilotes - Ménages (1 pour l'ensemble des indicateurs à l'échelle des ménages)	Enquêtes pilotes - Écoles (1 pour l'ensemble des indicateurs à l'échelle des écoles)[4]	Deuxième atelier (après l'atelier pilote) (1 par nouvel indicateur)	Rédaction de manuels ou de méthodes	Formations régionales initiales au renforcement des capaciés (deux séries dans chacune des trois régions : l'une pour les indicateurs nouveaux et basés sur des enquêtes, l'autre pour les indicateurs existants et basés sur les systèmes EMIS)[5]	Finalisation des manuels sur les indicateurs de système, puis formations régionales sur le renforcement des capacités à l'appui des indicateurs de système[6]	Frais de personnel permanents dans le ou les organismes statistiques internationaux[7]	Frais de déplacement permanents au titre des activités de supervision, de résolution de problèmes et de recueil d'enseignements[8]	Formations tous les deux ans pour chaque type d'indicateurs[5]	Coût global par pays des enquêtes auprès des ménages et des écoles[9]	Formation à la réalisation d'enquêtes nationales (si le renforcement des capacités suscite un intérêt)				
"Nouveaux" indicateurs basés sur les enquêtes auprès des ménages[11] :			3				3		4	7	1.5			4,896,800	5,505,350		
Handicaps des apprenants, ventilé ou non selon l'assiduité	2	2			1	1								240,900			
Sécurité dans les écoles perçue par les parents	1.5	1.5			1	1								202,850			
Assiduité "véritable" ou effective	1	1			1	1								164,800			
"Nouveaux" indicateurs basés sur les enquêtes auprès des écoles[11] :				3					4	7				2,790,800	3,652,850		
Apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul dans les petites classes	1	1			1	1								164,800			
Possibilités d'apprentissage et efficacité des établissements scolaires	1	1			1	1								164,800			
Apport d'intrants														-			
Sécurité dans les écoles, surtout pour les filles	1.5	1.5			1	1								202,850			
Conditions de scolarisation	1	1			1	1								164,800			
Données indirectes sur le statut socio-économique des apprenants aux fins du calcul des inégalités	1	1			1	1								164,800			
Indicateurs "traditionnels" et basés sur les EMIS ou d'autres systèmes administratifs[11] :							3		2	5	1.5			3,478,000	3,635,300		
TBS ou son équivalent dans l'éducation de la petite enfance														-			
Achèvement des études primaires														-			
Passage du primaire au secondaire														-			
Nombre ou proportion d'enfants non scolarisés	0.5					1								31,500			
Données indirectes sur la taille des classes et ratio enseignant/élèves	1					0.5								25,200			
Inégalité "pure" dans le ratio enseignant/élèves et d'autres intrants	1					1								37,800			
Parité entre les sexes dans le postes de direction	1			0.5		1								62,800			
"Systèmes" (SABER, GEQAF et autres systèmes basés sur les enquêtes institutionnelles)[11] :								3	3	5	1.5			4,513,000	4,513,000		
Politiques, procédures et codes de conduite relatifs aux enseignants														-			
Évaluation des acquis scolaires														-			
Indicateurs d'efficacité de l'aide														-			
Proportion de plans sectoriels de l'éducation traitant convenablement les questions relatives aux enseignants														-			
Niveau de mobilisation des financements pour l'éducation														-			
Progrès des pays dans la réalisation de leurs objectifs de financement interne														-			
Analyse secondaire seulement[11]									2	4				1,337,600	1,337,600		
Efficacité des dépenses														-			
Coût unitaire														-			
														-			
Total des intrants requis	13.5	10	3	3.5	8	11.5	6	3	15	28	4.5						
Coût total	170,100	635,000	150,000	175,000	508,000	289,800	1,404,000	1,137,000	2,250,000	240,800	1,053,000			18,644,100	18,644,100		
"Prix" des intrants[12]	12,600	63,500	50,000	50,000	63,500	25,200	234,000	234,000	150,000	8,600	234,000	700,000	234,000				
Pour les indicateurs de systèmes, la finalisation des modules est présentée ici comme coût fixe :								435,000									
Coût revérifié														18,644,100		36,144,100	41,994,100

Note : tous les indicateurs seront ventilés, dans la mesure du possible, de la façon suivante :
Pays fragiles et non fragiles
Sexe
Pauvreté
Facteurs linguistiques/ethniques
En général, tous les facteurs mentionnés dans le Plan stratégique du GPE, objectif stratégique 3

Notes techniques :

[1] Pour simplifier, l'ampleur ou la durée de l'examen des publications spécialisées, des ateliers ou d'autres intrants standards nécessaires pour s'entendre sur les principaux modules d'enquêtes ou d'indicateurs sont reflétées par l'utilisation d'un nombre supérieur au « 1 » standard. Le nombre « 2 », plutôt que « 1 », ne dénote donc pas nécessairement deux études ou deux ateliers : il peut désigner deux études ou ateliers, mais aussi simplement une longue étude ou un atelier de grande ampleur ou de longue durée ; ce chiffre indiquerait en général l'existence d'un accord moins actuel sur la façon de mesurer ces questions.

[2] L'examen « standard » est censé prendre un mois/personne de temps de travail d'un consultant senior.

[3] L'atelier « standard » (valeur = 1) suppose que 10 experts non rémunérés se réunissent pendant trois jours et inclut le prix des billets d'avion et les indemnités journalières ainsi que le temps nécessaire au personnel temporaire pour organiser la rencontre. Il s'agit non pas de conférences mais de simples réunions de travail. Billets d'avion en classe économique uniquement.

[4] Une seule enquête pilote ou en cours est nécessaire par type d'enquête pour refléter tous les indicateurs nécessaires. Les cases des enquêtes (et d'autres instruments similaires) sont donc « fusionnées » sur l'ensemble des indicateurs spécifiques. C'est uniquement le cas pour les applications des enquêtes. En ce qui concerne l'élaboration de la méthodologie (document de référence, ateliers), on suppose que les spécialistes des indicateurs particuliers devront se réunir.

[5] Les trois « régions présumées » sont l'Afrique francophone, l'Afrique anglophone et l'Asie. On suppose que les séances de formation durent trois jours et réunissent 40 personnes par région. Le coût inclut les frais de déplacement et les indemnités journalières. Les frais de personnel et d'organisation sont considérés comme faisant partie des coûts permanents des organismes prestataires. Billets d'avion en classe économique uniquement.

[6] On suppose que l'on utilisera une combinaison judicieuse d'outils SABER et GEQAF en fonction de l'objectif visé et des attentes des pays. En ce qui concerne SABER, les modules concernant les systèmes EMIS, les enseignants, le développement de la petite enfance, les évaluations, les financements, les questions d'autonomie et de responsabilisation, des normes sont utilisées en fonction des objectifs et des orientations stratégiques définies par le Conseil du GPE. Enfin, on suppose que le coût de la finalisation des modules est inclus dans les coûts de formation. À noter aussi : l'application effective des systèmes SABER ou GEQAF dans chaque pays exigera des travaux au niveau local, mais, dans un souci de cohérence avec la démarche proposée ici, nous considérons cet aspect comme une activité de renforcement des capacités uniquement à des fins « comptables ».

[7] Années/personne pour des membres du personnel de rang intermédiaire.

[8] Suppose un voyage de deux semaines dans deux pays représentatifs ou ayant tiré d'importants enseignements de leur expérience. Billets d'avion en classe économique uniquement.

[9] Enquêtes combinées auprès des ménages et des écoles avec un intervalle de confiance raisonnable (de l'ordre de 10 points pour les principaux indicateurs) de 95 % permettant de détecter des mouvements assez importants au fil du temps. Il est possible que le coût soit moins élevé que ce qui est indiqué actuellement, mais il semble raisonnable d'utiliser un coût légèrement plus élevé, car d'autres indicateurs seront probablement ajoutés à la liste (à l'heure actuelle, par exemple, les enquêtes auprès des écoles, ne comprennent pas d'indicateurs sur les coûts supportés par les familles).

[10] Seulement la moitié des pays partenaires est prise en considération, car on suppose que les autres pays bénéficient actuellement d'une aide bilatérale, et/ou disposent déjà des capacités nécessaires et/ou décideront de ne pas évaluer les nouveaux indicateurs.

[11] Ceci n'implique nullement que les enquêtes ou les travaux « traditionnels » effectués au titre des EMIS ne couvriront que ces indicateurs. En fait, il ne serait pas intéressant de réaliser des enquêtes uniquement pour ces indicateurs. Nous avons évalué les coûts de façon explicite en supposant qu'il existe déjà des infrastructures qui, au moins pour les enquêtes auprès des ménages et les travaux de type EMIS, permettent de réaliser une partie des activités supplémentaires. S'agissant des enquêtes auprès des écoles, de même, il ne serait pas logique d'utiliser une enquête pour calculer uniquement les indicateurs indiqués : quelques indicateurs supplémentaires pourraient être envisagés dans le cas où l'on déciderait de réaliser une série d'enquêtes scolaires. Enfin, on suppose l'existence d'infrastructures de base nécessaires au calcul de certains indicateurs fondamentaux ou traditionnels, ainsi que l'accès aux données primaires connexes (c'est pourquoi ces lignes ne mentionnent pas de travaux méthodologiques).

[12] Les prix sont établis à partir de modèles utilisant diverses feuilles de calcul et les contributions de membres expérimentés du personnel de plusieurs institutions partenaires du GPE, les données étant fusionnées de façon discrétionnaire. La documentation est disponible.

Annexe - Tableau. Degré de priorité ou échelonnement des indicateurs du Plan stratégique

Examen détaillé du degré de priorité ou de l'échelonnement des indicateurs du Plan stratégique du GPE			
Nature	**Objectif ou but stratégique**	**Indicateur**	**Degré de priorité**
BS	BS1. Accès universel	Divers	1
BS	BS1. Accès universel	Taux brut de scolarisation (TBS) ou son équivalent dans l'éducation ou le développement de la petite enfance	1
BS	BS1. Accès universel	Taux d'achèvement des études primaires	1
BS	BS1. Accès universel	Taux réel de passage du primaire au secondaire ou proportion d'élèves entrant au premier cycle du secondaire	1
BS	BS1. Accès universel	Nombre ou proportion d'enfants en âge d'être scolarisés dans le primaire qui ne le sont pas	1
BS	BS1. Accès universel	Ratio enseignant/élèves dans l'enseignement primaire	1
BS	BS1. Accès universel	Sécurité et état des locaux scolaires, y compris le signalement des actes de violence	3 – deux membres du groupe ont recommandé de passer à 1
BS	BS2. Apprentissage pour tous	Proportion d'élèves des petites classes capables de montrer, en référence à des systèmes nationaux crédibles, qu'ils savent lire et sont en mesure de comprendre le sens de textes du niveau de leur classe, tel que défini par le programme d'enseignement national	2 – certains membres du groupe ont recommandé de passer à 1

Examen détaillé du degré de priorité ou de l'échelonnement des indicateurs du Plan stratégique du GPE			
Nature	**Objectif ou but stratégique**	**Indicateur**	**Degré de priorité**
BS	BS2. Apprentissage pour tous	Proportion d'élèves des petites classes maîtrisant les notions de base et les opérations élémentaires de calcul	2 – certains membres du groupe ont recommandé de passer à 1
BS	BS3. Atteindre chaque enfant	Quintiles de revenu ou de patrimoine	2 – certains membres du groupe ont recommandé de passer à 1
BS	BS3. Atteindre chaque enfant	Sexe	1
BS	BS3. Atteindre chaque enfant	Facteurs de handicap	3, deux membres du groupe ont recommandé de passer à 1
BS	BS3. Atteindre chaque enfant	Niveaux infranationaux de gouvernance	4
BS	BS3. Atteindre chaque enfant	Régions/pays fragiles ou touchés par un conflit	1 pour les pays, 4 pour les régions
BS	BS3. Atteindre chaque enfant	Inégalité du ratio enseignant/élèves dans l'enseignement primaire	2
BS	BS4. Bâtir pour l'avenir	Les systèmes d'examen de la qualité ou d'évaluation comparative existants sont reliés à des systèmes informatiques et utilisés activement à intervalles réguliers	2
BS	BS4.	Le secteur de l'éducation est soutenu par les partenaires du	1

Examen détaillé du degré de priorité ou de l'échelonnement des indicateurs du Plan stratégique du GPE			
Nature	**Objectif ou but stratégique**	**Indicateur**	**Degré de priorité**
	Bâtir pour l'avenir	GPE conformément aux principes de l'efficacité de l'aide	
BS	BS4. Bâtir pour l'avenir	Des systèmes nationaux crédibles d'évaluation multicritères des résultats d'enseignement des enseignants et des élèves sont utilisés	2, un membre du groupe a recommandé de passer à 1
OS	OS1. Plan pour les États fragiles ou touchés par un conflit	Amélioration de la coordination des bailleurs de fonds et de leurs activités dans les États fragiles partenaires du GPE	1, un membre a recommandé de ramener à 3
OS	OS1. Plan pour les États fragiles ou touchés par un conflit	Nombre d'États fragiles disposant d'un plan sectoriel de l'éducation avalisé par le GPE	1, un membre du groupe a recommandé de ramener à 3
OS	OS1. Plan pour les États fragiles ou touchés par un conflit	Indicateurs fondamentaux de l'accès et de l'apprentissage ventilés au niveau du Partenariat mondial par États fragiles et non-fragiles	1, sous réserve de la note attribuée à chacun des indicateurs
OS	OS2. Taux de passage des filles, environnement sûr	Parité entre les sexes dans le taux réel de passage du primaire au secondaire ou proportion d'élèves entrant au premier cycle du secondaire	1
OS	OS2. Taux de passage des filles, environnement sûr	Pourcentage de postes de direction occupés par des femmes (ventilation des postes de direction par sexe)	2
OS	OS2. Taux de passage des filles, environnement sûr	Parité dans les aptitudes à la lecture et au calcul en troisième année du primaire	2, un membre a suggéré de passer à 1

Examen détaillé du degré de priorité ou de l'échelonnement des indicateurs du Plan stratégique du GPE			
Nature	**Objectif ou but stratégique**	**Indicateur**	**Degré de priorité**
OS	OS3. Augmentation spectaculaire du nombre d'élèves dans les petites classes	Proportion d'élèves qui, en fin de troisième année du primaire, se montrent capables de lire et de comprendre le sens d'un texte du niveau de leur classe	2, un membre a suggéré de passer éventuellement à 1
OS	OS3. Augmentation spectaculaire du nombre d'élèves dans les petites classes	Proportion d'élèves qui, en fin de troisième année du primaire, ont une compréhension abstraite des nombres et sont capables d'effectuer aisément les opérations élémentaires de calcul	2, un membre a suggéré de passer éventuellement à 1
OS	OS3. Augmentation spectaculaire du nombre d'élèves dans les petites classes	Pourcentage des enfants qui reçoivent dès leur petite enfance une éducation comportant un contenu significatif (cognitif et non cognitif)	3, un membre a suggéré de passer à 2, un autre à 1
OS	OS4. Amélioration de l'efficacité de l'enseignement	Proportion des plans sectoriels de l'éducation qui traitent convenablement les questions de disponibilité et de qualité des enseignants ainsi que celle de leurs conditions de travail	2
OS	OS4. Amélioration de l'efficacité de l'enseignement	Proportion des pays ayant établi des pratiques d'enseignement et des normes professionnelles acceptées et appliquées	3, un membre a suggéré 2
OS	OS5. Volume et efficacité du financement	Pourcentage du budget total de l'État consacré à l'éducation et à l'éducation primaire	1
OS	OS5. Volume et efficacité du financement	Pourcentage des ressources dépensées et effectivement utilisées, au niveau des établissements scolaires, y compris celles fournies par l'administration centrale	4

Examen détaillé du degré de priorité ou de l'échelonnement des indicateurs du Plan stratégique du GPE			
Nature	**Objectif ou but stratégique**	**Indicateur**	**Degré de priorité**
OS	OS5. Volume et efficacité du financement	Indicateurs du coût unitaire, du gaspillage et de l'efficience de l'allocation des ressources, notamment le temps d'étude	À désagréger, englobe trop d'éléments, voir ci-dessous.
OS	OS5. Volume et efficacité du financement	Niveau de mobilisation d'un financement extérieur adéquat et durable pour l'éducation	1
OS	OS5. Volume et efficacité du financement	Progrès des pays en développement partenaires dans l'atteinte de leurs propres cibles	1
OS	OS5. Volume et efficacité du financement	Efficience et gaspillage	2 si on a recours à une méthode simple, 3 ou 4 si la méthode retenue est complexe
OS	OS5. Volume et efficacité du financement	Coût unitaire	1
OS	OS5. Volume et efficacité du financement	Temps d'étude et autres mesures des possibilités d'apprentissage	2
OS	OS5. Volume et efficacité du financement	Efficience des modes d'allocation des ressources	4